

L'agriculture biologique en Normandie



Sommaire

Introduction

1.

L'agriculture bio en France et en Normandie p•4

2.

Les filières animales bio en Normandie p•8

Les filières laits biologiques p•8

Les filières viandes biologiques p•17

La filière poules pondeuses biologiques p•21

La filière apiculture biologique p•22

La filière produits de la mer biologiques p•22

3.

Les filières végétales bio en Normandie p•23

Les fourrages biologiques p•24

Les filières des grandes cultures biologiques p•25

Les filières des cultures industrielles biologiques p•30

Les filières des légumes frais biologiques p•33

Les filières des fruits biologiques p•35

Les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales biologiques (ppam) p•37

Les autres filières végétales biologiques p•37

4.

Les préparateurs bio p•38

En France P•38

En Normandie P•38

La restauration biologique p•39

5.

La commercialisation des produits bio p•41

Les distributeurs de produits biologiques p•41

Les importations et exportations de produits alimentaires biologiques p•45

6.

La consommation de produits alimentaires bio p•47

Pour aller plus loin p•53

Conclusion et perspectives p•54

Comité rédactionnel p•55

Introduction

Cette 12^e édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) pour la Normandie présente les dernières données disponibles pour chaque filière régionale, des productions animales et végétales biologiques à la commercialisation des produits alimentaires biologiques. Elle dresse également des tendances de conversion pour l'année 2021.

Comme dans les précédentes éditions, pour la production sont dénombrés les exploitations, les cheptels, les surfaces en agriculture biologique. Les données départementales anonymes sont consolidées au niveau régional. Les principaux chiffres (production, transformation, distribution et consommation) sont fournis par l'Agence BIO (Observatoire National de l'Agriculture Biologique – Chiffres clés 2020, édition 2021). Les analyses et éléments plus qualitatifs sont apportés par l'association Bio En Normandie et la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Pour cette nouvelle édition, des données ont pu être valorisées pour la première fois, il s'agit des assolements par espèce depuis dix ans pour les productions fourragères, les oléagineux, les protéagineux, les légumes secs et les betteraves sucrières. Des informations concernant les produits cidricoles bio normands sous AOC/AOP ont également été collectées. Enfin, la rubrique «Pour aller plus loin» s'intéresse à la place de l'agriculture biologique dans la prochaine politique agricole commune.

Dans les rubriques «Actualités des entreprises», les informations relatives aux entreprises et aux filières bio sont extraites de la lettre de veille INCA BIO réalisée par la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Si vous souhaitez recevoir par mail cette lettre de veille (4 numéros / an), vous pouvez envoyer vos coordonnées à l'adresse : incabio@normandie.chambagri.fr

1.

L'agriculture bio en France et en Normandie

Les principaux chiffres annuels de production sont donnés par l'Agence BIO (chiffres clés 2020, édition 2021).

Les tendances des conversions sont fournies via les nouvelles notifications enregistrées sur l'année 2021 (données provisoires).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces bio en France

	France 2020	France 2020/2019
Exploitations	53 255	+ 13 %
Surfaces engagées en bio	2 548 677 ha	+ 12 %
<i>dont surfaces certifiées bio</i>	<i>1 956 085 ha</i>	<i>+ 15 %</i>
<i>dont surfaces en conversion</i>	<i>592 592 ha</i>	<i>+ 3 %</i>
SAU moyenne	48 ha	-
Part de SAU en bio	9,5 %	+ 1 pt

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2020

Plus de 50 000 fermes bio en France

La production agricole biologique poursuit sa progression avec 500 fermes bio supplémentaires chaque mois en 2020 (contre 470 fermes par mois en 2019 qui était déjà une année de fort développement de la production bio en France). Fin 2020, la France comptait 53 255 fermes bio (+ 13 % / 2019). Les fermes bio représentent près de 12 % des exploitations agricoles françaises. La SAU moyenne d'une exploitation bio en France, toutes productions confondues, est de 48 hectares.

Les surfaces totales engagées en bio (à savoir, les surfaces converties et en conversion) s'élèvent à 2,55 millions ha (+ 12 % / 2019), dont 592 592 ha en conversion (+ 3 % / 2019).

Une grande partie des conversions engagées en 2018 sont arrivées à leur terme en 2020, ce qui fait progresser de + 15 % les surfaces certifiées bio en 2020 par rapport à 2019 (1,96 million ha certifiés bio en 2020). Fin 2020, la part de la surface agricole utile (SAU) consacrée à l'agriculture biologique atteint 9,5 % de la SAU française (contre 8,5 % fin 2019).

La loi «pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», dite loi EGAlim, fixe l'objectif d'atteindre 15 % de la SAU en agriculture biologique pour fin 2022 (article 45).

En Normandie : bientôt 2 200 fermes bio

Tout comme à l'échelle nationale, le développement de l'agriculture biologique se poursuit en Normandie. Fin 2020, la région comptait 2 188 exploitations agricoles bio (+ 9 % / 2019) pour une surface totale engagée en bio (certifiée bio et en conversion) de 123 387 ha dont 26 527 ha en conversion. La Normandie est la 9^e région française, sur 13 régions métropolitaines, par le nombre d'exploitations conduites selon le mode de production biologique. La taille moyenne de ces exploitations est de 56 hectares.

Entre 2019 et 2020, les surfaces totales engagées en bio progressent de 12 % dans la région, tout comme les surfaces certifiées bio. Les surfaces en conversion (toutes années de conversion confondues) progressent de 9 %. Fin 2020, la part de SAU consacrée à l'AB atteint 6,3 % de la SAU normande (contre 5,6 % fin 2019), ce qui place la Normandie à la 10^e place sur 13 régions métropolitaines

Nombre d'exploitations et surfaces bio en Normandie en 2020

	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine-Maritime	Normandie 2020	Normandie 2020/2019	Rang région
Exploitations	535	641	480	254	278	2 188	+ 9 %	9^e
Surfaces cultivées (ha)	32 983	35 234	33 768	11 151	10 250	123 386	+ 12 %	9^e
<i>dont en conversion (ha)</i>	<i>7 178</i>	<i>6 907</i>	<i>5 383</i>	<i>4 151</i>	<i>2 907</i>	<i>26 526</i>	<i>+ 9 %</i>	<i>10^e</i>
SAU moyenne (ha)	62	55	70	44	37	56	+ 4 ha	-
Part SAU en bio	8,8 %	8,3 %	8,6 %	3,0 %	2,6 %	6,3 %	+ 1 pt	10^e

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre) et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : brebis (quasi exclusivement pour la viande), poules pondeuses, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, volailles de chair, chèvres, porcs, apiculture, fruits à coque...

On note une forte disparité entre les 2 deux anciennes régions administratives, en particulier pour la SAU moyenne par exploitation bio. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la mixité (une ferme ayant une partie de sa production en AB et une autre partie en conventionnel) est plus représentée dans l'Eure et en Seine-Maritime, certaines exploitations en polyculture ayant fait le choix d'une conversion progressive (ex : par îlot ou parcelle...). On relève également une nette différence de % de SAU en bio entre les deux anciennes régions, notamment du fait de l'orientation de leurs productions agricoles.

Tendances des conversions 2021 (par département)

	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de nouvelles exploitations qui se sont notifiées en AB en 2021	59	67	46	29	27	228

Source : Agence BIO – Notifications 2021 (données provisoires)

D'après les premières données disponibles, près de 230 nouvelles exploitations se sont notifiées en bio en Normandie sur l'année 2021.

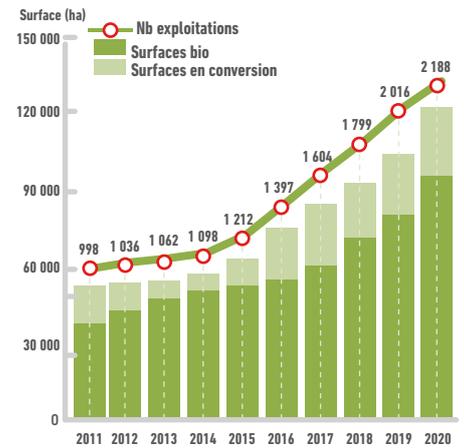
Les deux anciennes régions ne se valent pas en matière de tendance des conversions bio. Le nombre de conversions est nettement supérieur en ex Basse-Normandie. Le département de la Manche arrive en tête avec 67 conversions, soit presque 30 % des conversions régionales de 2021, devant le département du Calvados (26 % des conversions normandes). Le nombre de conversions est quasiment similaire entre les départements ex hauts-normands, 27 à 29 conversions (soit pour chacun, environ 12 % des conversions régionales).

Tendances des conversions 2021 (par production)

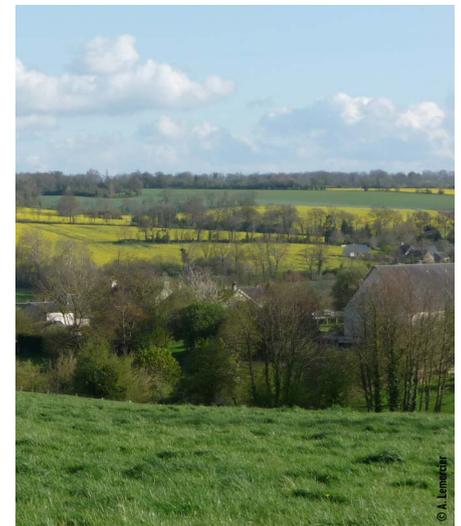
Productions	Tendances des conversions 2021
Légumes	51
Bovins (lait + viande)	47
Grandes cultures	32
Surfaces fourragères	24
Fruits	21
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	9
Œufs	8
Caprins	5
Ovins	4
Volailles de chair	3
Apiculture	3
Autres et non renseigné	21
TOTAL	228

Source : Agence BIO – Notifications 2021 (données provisoires)

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces bio en mode de production biologique



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

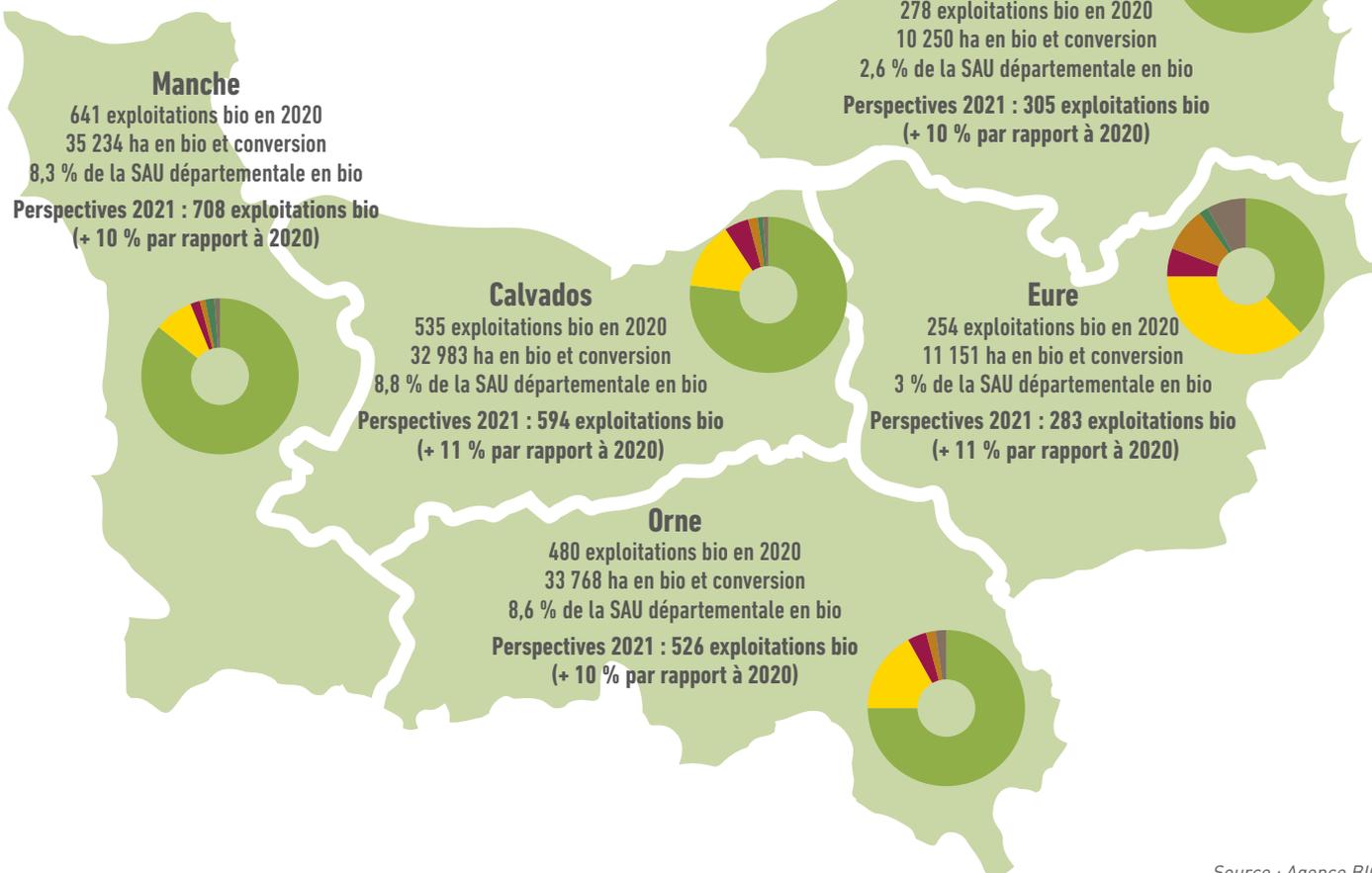


Les tendances des conversions pour l'année 2021 affichent un maintien de la dynamique dans les productions principales telles que les légumes, l'élevage bovin (lait et viande) et les grandes cultures, malgré la conjoncture. Le nombre de conversions a légèrement augmenté entre 2020 et 2021 (+ 5,6 %).

Les conversions en légumes continuent de progresser, portées par la demande en légumes de plein champ. Certaines productions sont en léger développement : c'est le cas pour les plantes aromatiques et médicinales (PPAM), les œufs, l'élevage caprin et ovin. D'autres productions affichent une certaine stabilité dans les conversions par rapport aux années antérieures, comme les fruits. Par ailleurs, une diminution des conversions en élevage bovin est observée, mais le chiffre reste encore important. Aucune conversion en élevage porcin n'a été réalisée en 2021.

Répartition des surfaces bio en 2020

Surfaces fourragères Céréales Fruits Oléo-protéagineux Légumes Autres



Source : Agence BIO
Chiffres clés 2020 et notifications 2021 (données provisoires)

104 installations aidées en AB en Normandie

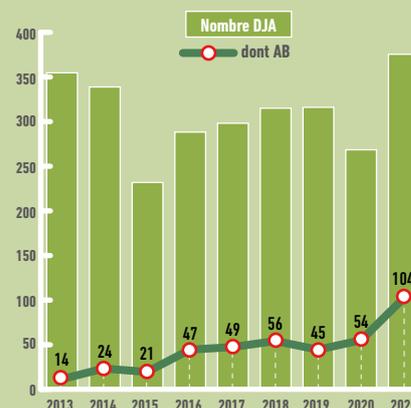
En 2021, en Normandie, 104 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées. Ces installations en AB représentent 28 % des installations aidées régionales. Ils étaient 54 en 2020 (20 % des installations aidées) et 45 en 2019 (14 % des installations aidées).

En 2021, les installations aidées bio en Normandie concernaient principalement le maraîchage (36 % des installations aidées bio), la production

de bovins lait (27 %) et les grandes cultures (14 %). Les autres productions bio (ovins-caprins, bovins viande, arboriculture, porcs, volailles) concernaient chacune moins de 10 installations aidées.

69 % des installations aidées bio avaient pour projet de commercialiser tout ou partie de leur production en vente directe ou circuits courts (avec ou sans transformation à la ferme).

Nombre d'installations aidées en Normandie



Source : Chambres d'agriculture de Normandie

Des porteurs de projet soutenus par le dispositif régional Impulsion installation

Le dispositif Impulsion installation mis en place par la Région Normandie vise à soutenir l'installation en agriculture et le développement d'activités agricoles en zone rurale, notamment pour les personnes de plus de

40 ans ou n'ayant pas le niveau d'études requis. La Région Normandie encourage les jeunes qui le peuvent à bénéficier de la DJA mais un porteur de projet éligible à la DJA peut privilégier l'aide Impulsion installation.

Qui peut bénéficier de cette aide ? Les porteurs de projet, créateurs ou repreneurs d'une activité agricole en cours d'installation ou installés depuis moins de 6 mois à la date du dépôt de dossier.

Année	Nombre de dossiers soutenus	Nombre de dossiers ayant activé la bonification AB
2018	38	8
2019	64	5
2020	63	5
2021	69	12

N.B : certains porteurs de projet ont activé la bonification «Maraîchage» ou «Élevage ovins-caprins» alors qu'ils sont également en Agriculture Biologique mais non comptabilisés dans ceux ayant choisi la bonification AB.

D'après les informations transmises par la Région Normandie, les principales raisons qui conduisent les porteurs de projet à privilégier le dispositif Impulsion installation plutôt que la DJA sont le niveau de diplôme, l'âge, le calendrier d'installation ou encore la nature des projets considérés comme «atypiques».

La transmission des fermes bio en Normandie

La transmission des fermes bio reste un enjeu majeur pour la filière bio normande. Des leviers existent pour faciliter l'installation-transmission de ces fermes. Des fiches ont été réalisées pour présenter des reprises de fermes bio par des porteurs de projets à l'installation.

L'installation-reprise de la ferme laitière bio de Francis Couillard à Raids (Manche) par Paul-Etienne Anne en est un exemple. Une partie des parcelles étant situées sur un bassin d'alimentation de captage d'eau potable, le cédant a fait des démarches auprès du syndicat d'eau (le Sdeau 50) pour que ce dernier se porte acquéreur de ses terres. Le Sdeau 50 a signé un bail rural à clauses environnementales (BRE) avec Paul-Etienne Anne, le repreneur. Le BRE impose notamment le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, en contrepartie d'un fermage nul.

Pour en savoir plus : <https://bio-normandie.org/wp-content/uploads/2021/12/INSTALLATION-REPRISE-PAUL-ETIENNE-ANNE.pdf>



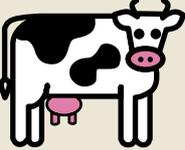
2.

Les filières animales bio en Normandie

Les graphiques reprennent l'ensemble des cheptels certifiés bio sans tenir compte de ceux en conversion.

LES FILIÈRES LAITS BIOLOGIQUES

En 2020 en Normandie

 <p>LAIT DE VACHE 402 EXPLOITATIONS BIO 25 541 TÊTES (certifiées bio)</p>	 <p>LAIT DE CHÈVRE 39 EXPLOITATIONS BIO 2 037 TÊTES (certifiées bio)</p>	 <p>LAIT DE BREBIS 16 EXPLOITATIONS BIO 877 TÊTES (certifiées bio)</p>
--	--	---

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches laitières biologiques



La filière lait de vache

LA PRODUCTION

15 % de l'effectif national de vaches laitières certifiées bio.

La taille du troupeau de vaches laitières certifiées bio : **25 541** têtes en 2020.

Conversions en 2020 (C1 et C2) :

114 exploitations
+ 10 451 têtes en conversion.

Part du cheptel régional de vaches laitières en bio : **6,4 %**

Le nombre d'exploitations bovins lait certifiées bio progresse toujours (+ 10 % entre 2019 et 2020), tout comme le cheptel de vaches laitières certifiées bio (+ 7 %), ce qui traduit la dynamique de la filière lait bio régionale. Les départements du Calvados, de la Manche

et de l'Orne confirment leur vocation laitière. La contribution des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime à la filière bovins lait bio normande reste encore assez marginale.

En 2021, 104 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées en Normandie, 28 d'entre eux se sont installés en bovins lait bio (deuxième production pour les installations bio aidées en Normandie, derrière le maraîchage bio mais devant les grandes cultures bio).

LA COLLECTE

De nombreuses laiteries assurent la collecte de lait bovin bio sur le territoire normand. Certaines souhaitent densifier leurs zones de collecte tandis que d'autres collectent sur l'ensemble de la Normandie. Pour accompagner les producteurs, certaines d'entre elles peuvent proposer une prime (de 30 à 50 € / 1 000 litres) durant la période de conversion à l'agriculture biologique.

Les volumes de lait collectés en région par les opérateurs ne sont pas entièrement transformés sur le territoire normand. Une partie de ce lait est transformée dans les régions limitrophes. C'est par exemple le cas de l'usine Lactalis de Clermont dans l'Oise qui s'approvisionne auprès de producteurs bio de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Les organismes collecteurs (liste non exhaustive)

	Associations de producteurs	Zone de collecte
Biolait	OP commerciale	14 / 50 / 61 / 27 / 76
Lactalis	Lait bio Bray* Lait bio Lactalis Clécy*	14 / 50 / 61 / 27 / 76
Danone	Lait bio Danone HN* Lait bio Danone BN*	14 / 50 / 76
Triballat	Lait bio Triballat*	14 / 50
Agrial filière lait - Eurial	Coopérative Agrial, conseil de métier bio	14 / 50 / 61 / 27 / 76
Coopérative d'Isigny	Association des producteurs de lait bio d'Isigny	14 / 50
Maîtres Laitiers du Cotentin	-	50 / 14
Savencia	-	50
Laitière de la Motte	-	61
Sodiaal Union	-	61
Fromagerie Gillot	-	61
Lait Bio du Maine	OP commerciale	61

*Association adhérente de l'Organisation de Producteurs (OP) de mandat lait bio Seine et Loire

Livraisons régionales de lait de vache biologique

Le bassin Grand Ouest, qui regroupe les régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie, représente un peu plus de 50 % des livraisons nationales de lait de vache bio.

En 2020, la Normandie a livré un peu plus de 126 millions de litres de lait de vache biologique (+ 7 % par rapport à 2019), c'est la 4^e région française productrice de lait de vache biologique (11 % des livraisons nationales), derrière la Bretagne (22 %), les Pays de la Loire (21 %) et Auvergne-Rhône Alpes (15 %). Le lait bio représente 3,3 % des livraisons régionales de lait.

	Livraisons de lait de vache bio en 2020 (en milliers de litres)	% livraisons lait de vache bio en 2020
France métropolitaine	1 122 240	100 %
Bassin Grand Ouest	604 295	54 %
Normandie	126 060	11,2 %
Pays de la Loire	232 758	20,7 %
Bretagne	245 477	21,9 %

Source : Agreste, EAL 2020, janvier 2022

En 2020, au niveau national, les livraisons de lait de vache biologique ont pour la première fois dépassé 1,12 milliard de litres, ce qui représente 4,7 % des livraisons totales de lait de vache. La collecte de lait biologique a poursuivi sa progression en 2020 mais sur un rythme moindre (+ 12 % entre 2019 et 2020, contre + 18 % entre 2018 et 2019 et + 35 % entre 2017 et 2018), le gros des conversions débutées en 2016 étant déjà collecté en bio.

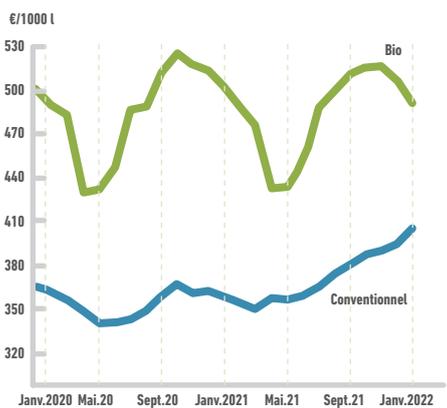
En France, en 2020, une exploitation laitière biologique a livré, en moyenne, 280 630 litres de lait / an. La France conserve sa 2^e place de producteur européen de lait de vache biologique, juste derrière l'Allemagne et devant le Danemark, l'Autriche et la Suisse.

En 2021, au niveau national, la collecte de lait biologique a progressé de 10,9 % pour atteindre 1,23 milliard de litres de lait bio, ce qui représente 5,2 % de la collecte nationale. Cette évolution a notamment été permise par la hausse du nombre de producteurs ayant livré du lait biologique (+ 240 producteurs entre 2020 et 2021), mais elle reste cependant en deçà de l'évolution observée entre 2019 et 2020 (+ 306 producteurs).

Au-delà de la réglementation européenne, les laiteries françaises qui collectent le lait bio formulent de nouvelles exigences : des concentrés achetés en France, des fermes 100 % bio, un nombre minimal de jours au pâturage et de

surface accessible au pâturage... Pour éviter une crise de confiance des consommateurs, les acteurs de la filière lait bio s'engagent pour garder une longueur d'avance face aux laits différenciés. Les démarches des OP et des laiteries convergent vers des exigences de production communes : système pâturant et à faible empreinte carbone, aliments achetés localement, mesures en faveur du bien-être animal...

Évolution des prix du lait bio et du lait conventionnel à teneurs réelles (euros/1 000 litres)



Source : Agreste - Enquête mensuelle laitière SSP / FranceAgriMer

Le prix du lait bio payé aux producteurs en France

En France, pour l'année 2021, le prix moyen du lait bio standard (38/32) est de 458,2 € / 1 000 litres (contre 463,1 € / 1 000 litres en moyenne sur l'année 2020). A teneurs réelles, il s'élève à 481,4 € / 1 000 litres (contre 482,6 € / 1 000 litres en moyenne sur l'année 2020).

Le fléchissement de la demande des consommateurs pour les produits laitiers bio observé en 2021 a été à l'opposé de la dynamique de la collecte. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a fini par peser sur le prix du lait bio payé au producteur, notamment à partir de septembre 2021.



LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

En France, la filière lait de vache compte 144 établissements de collecte de lait bio (soit 18 de plus qu'en 2019), pour un volume de 1,12 milliard de litres de lait de vache bio livrés en 2020.

La transformation du lait bio (lait bio de vache, de chèvre, de brebis) est assurée par 236 établissements (soit 18 de plus qu'en 2019). En 2020, dans un contexte de croissance de la consommation des produits laitiers bio, de nouveaux opérateurs sont arrivés sur le marché et les opérateurs historiques ont lancé de nouveaux produits. La majorité de ces transformateurs ne sont pas spécialisés dans les produits bio.

L'augmentation de la production de lait bio en France au cours des dernières années s'est accompagnée de changements dans l'aval de la filière. Le nombre des collecteurs a augmenté, comme celui des sites industriels de transformation. De nouveaux opérateurs sont arrivés dans la filière lait bio, avec la volonté de développer leur production, ce qui s'est traduit par des investissements pour conquérir des marchés, en France ou à l'exportation.

Au-delà de l'impact sur l'aval de la filière, l'évolution de la collecte pose la question de l'équilibre offre-demande sur le marché français mais également à l'exportation. Des mesures peuvent temporairement être prises par les opérateurs pour gérer au mieux la collecte (incitation des producteurs à réduire leur production, pause dans le recrutement de nouveaux producteurs...).

Devenir du lait bio en France

Produits bio	Fabrications bio en 2020	Évolution en volume 2020/2019	Part du bio dans les fabrications totales en 2020
Lait liquide conditionné	368 millions de litres	+ 4,6 %	11,9 %
Yaourts et laits fermentés	69 805 tonnes	+ 4,1 %	5,1 %
Desserts lactés frais	15 718 tonnes	+ 0,7 %	2,4 %
Beurre	18 282 tonnes	+ 6,3 %	5,1 %
Crème conditionnée	9 997 tonnes	- 6,2 %	2,4 %
Fromages (lait de vache)	36 824 tonnes	+ 7,9 %	2,3 %
dont fromages frais	18 842 tonnes	+ 2,8 %	3,5 %
dont autres fromages	17 982 tonnes	+ 13,9 %	1,7 %

Source : Agreste, EAL 2020, janvier 2022

Couplées à la progression de la collecte sur l'année 2020, les fabrications de produits laitiers biologiques progressent dans l'ensemble des catégories, à l'exception de la crème conditionnée.

Les unités régionales de transformation (liste non exhaustive)

Nom de l'entreprise	Sites de transformation	Produits / Marques
Danone / Les Prés Rient Bio	Molay Littry (14) Ferrières en Bray (76)	Yaourts et desserts lactés «Les 2 Vaches» Yaourts et desserts lactés «Faire bien» Yaourts et desserts lactés de la marque DANONE et DANONINO
Coopérative d'Isigny	Isigny-sur-Mer (14)	Crème, beurre doux, Camembert et Mimolette bio de la marque Isigny Sainte-Mère, gamme bio marque de distributeur (MDD)
Les fromagers de tradition (Triballat)	Boissey (14)	Livarot AOP, Pont l'Évêque AOP
Triballat	Cahagnes (14)	Tante Hélène, Vrai
Maîtres laitiers du Cotentin	Sottevast (50)	Produits laitiers frais sous MDD
Agrial filière lait - Eural	Moyon (50)	Produits de la marque Les 300 & bio
Savencia	Condé sur Vire (50)	Produits de la marque Elle et Vire
Lactalis	Domfront (61) Livarot (14) Sainte-Cécile (50)	Camembert
Laitière de la Motte	Montsecret (61)	Camembert et crème fraîche
Fromagerie Gillot	Saint Hilaire de Briouze (61)	Camembert de Normandie AOP, Pont l'Évêque AOP, Coulommiers, Brie

Source : Chambre régionale d'agriculture de Normandie

La Normandie compte plusieurs collecteurs et/ou transformateurs de lait bovin bio. Ces entreprises distribuent des produits laitiers bio à des grossistes, des grandes surfaces et des magasins spécialisés bio. Elles sont mixtes, la gamme bio étant complémentaire à la gamme conventionnelle.

Au-delà des unités régionales de transformation, il y a également de nombreux artisans transformateurs de lait de vache biologique qui s'approvisionnent et commercialisent leurs produits en circuits courts. La région compte également une trentaine d'élevages bovins laitiers bio possédant un atelier de transformation à la ferme et pratiquant la vente directe. Leurs produits laitiers bio (lait, beurre, crème, fromages - dont fromages AOP normands - yaourts, desserts, glaces et autres produits lactés) sont disponibles à la ferme, sur les marchés et dans divers points de vente (grandes surfaces, magasins spécialisés bio, fromageries, commerces en ligne, export...).

LA CONSOMMATION

Les achats des produits laitiers bio par les ménages se font majoritairement en grandes surfaces (81 % des volumes), devant les magasins spécialisés bio (10 %) et les magasins de proximité + la vente en ligne (9 %).

Évolution des ventes de produits laitiers bio en GMS

Produits bio	Évolution en volume 2021/2020
Lait liquide conditionné	- 7,7 %
Ultra frais	- 7,6 %
Beurre	- 10,1 %
Crème	- 11,2 %
Fromages	- 7,8 %

Source : Panel IRI, Gira Foodservice, Agence BIO, CNIEL



L'année 2020 avait été marquée par une forte hausse des achats des ménages en produits laitiers biologiques, en lien avec les périodes de confinement et les longues périodes d'arrêt de la restauration hors domicile. En effet, la filière lait de vache bio n'a pas été fortement impactée par les diverses restrictions de 2020 car les produits laitiers bio sont majoritairement distribués dans les magasins alimentaires (GMS, Drive et magasin spécialisé bio) et ils sont moins dépendants de l'export ou de la restauration hors foyer que les produits laitiers conventionnels. De plus, les gammes bio proposées (produits simples et cuisinables) ont été plébiscitées, notamment pendant le confinement du printemps 2020.

En 2021, les achats des ménages pour leur consommation à domicile ont été moins soutenus, plus de repas ayant été pris à l'extérieur par rapport à 2020. Ainsi, on note des baisses d'achat (en volume) dans toutes les catégories de produits laitiers bio. De plus, pour certaines familles de produits laitiers bio, les quantités achetées en 2021 ont également été inférieures à celles achetées en 2019.

Ces évolutions sont le signe d'une perte de vitesse des produits laitiers biologiques qui, jusqu'en 2020, étaient en progression constante. Cela peut être la conséquence d'un changement de mode de consommation des Français (des paniers moyens plus gros et moins fréquents ont pour conséquence de freiner les achats de produits bio) ; la concurrence d'autres produits de la filière conventionnelle (local, équitable...) mais également la conséquence d'une baisse du pouvoir d'achat.

Ce fléchissement de la demande des consommateurs en produits laitiers bio a été à l'opposé de la dynamique de la collecte laitière, et pour certains produits, à celle des fabrications. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a fini par peser sur le prix du lait bio payé au producteur, notamment à partir de septembre 2021.

Part de marché des produits laitiers biologiques dans les ventes en GMS

En 2021	En volume
Lait liquide conditionné bio	12,5 %
Ultra frais bio	4,7 %
Beurre bio	6,4 %
Crème bio	2,6 %
Fromage bio	1,6 %

Source : Panel IRI, Gira Foodservice, Agence BIO, CNIEL

Les produits laitiers bio couvrent encore une part de marché limitée parmi les produits laitiers achetés par les ménages. En 2021, ces parts de marché reculent (en volume) sur l'ensemble des catégories, à l'exception des

fromages bio. La part de marché la plus importante revient au lait liquide conditionné bio (12,5 % des volumes de lait commercialisés en grandes surfaces).

Les produits laitiers bio normands sous AOC/AOP

Camembert de Normandie (AOC depuis 1983, AOP depuis 1996)	13 transformateurs (laitiers, artisans et fermiers) <i>dont 4 en AB (un transformateur laitier, un artisan et deux fermiers)</i>	6 070 tonnes commercialisées en 2020 (+ 1,3 % / 2019) <i>dont 177 tonnes en AB (+ 7,3 % / 2019), soit 2,9 % de la production de Camembert de Normandie</i>
Livarot (AOC depuis 1975, AOP depuis 1996)	4 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 2 en AB (laitiers)</i>	734 tonnes commercialisées en 2020 (- 15,1 % / 2019) <i>Production en AB sous secret statistique car deux transformateurs laitiers en AB</i>
Pont-l'Évêque (AOC depuis 1972, AOP depuis 1996)	11 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 2 en AB (deux laitiers)</i>	1 941 tonnes commercialisées en 2020 (- 13 % / 2019) <i>Production en AB sous secret statistique car seulement deux transformateurs laitiers en AB</i>
Neufchâtel (AOC depuis 1969, AOP depuis en 1996)	22 transformateurs (laitiers et fermiers) <i>dont 2 en AB (deux fermiers)</i>	1 576 tonnes commercialisées en 2020 (- 4,2 % / 2019) <i>Production en AB sous secret statistique car seulement deux transformateurs fermiers en AB</i>
Beurre d'Isigny (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	2 transformateurs (laitiers) <i>Pas de transformation en AB</i>	6 771 tonnes commercialisées en 2020 (- 8 % / 2019) <i>Pas de production en AB</i>
Crème d'Isigny (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	2 transformateurs (laitiers) <i>Pas de transformation en AB</i>	7 525 tonnes commercialisées en 2020 (+ 16 % / 2019) <i>Pas de production en AB</i>



Source : Association de Gestion des ODG laitiers normands et Syndicat de défense des producteurs de lait et transformateurs de Beurre et Crème d'Isigny

Actualités des entreprises 2021



Danone investit dans le bio dans les Hauts-de-France

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

L'usine Blédina de Steenvoorde (Nord) va devenir le site de référence de Danone pour la production de lait infantile bio pour le marché européen. L'entreprise veut développer le potentiel bio dans la zone Nord et compte accompagner une quarantaine d'éleveurs de la région dans une conversion vers l'agriculture biologique. Si besoin, le site s'approvisionnera également depuis ses zones de collecte bio en Normandie et auprès de collecteurs spécialisés en lait bio.



Le réseau «Invitation à la ferme» lance l'étiquetage carbone sur les yaourts bio

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Accompagné par l'Agence de la transition écologique (ADEME), le réseau de producteurs laitiers fermiers bio «Invitation à la ferme» a développé un outil permettant d'estimer le coût carbone de leurs produits laitiers, du champ au magasin. Le diagnostic CAP'ZER évalue le bilan carbone individuel de chaque ferme. En complément, un kit d'évaluation permet de calculer, pour chaque ferme et par produit, l'impact environnemental de la transformation du lait jusqu'à la livraison du produit dans les points de vente.



Quelles laiteries ont le prix du lait bio le plus élevé en 2020 ?

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Dans le cadre de son observatoire du prix du lait (conventionnel et biologique), la revue l'Éleveur laitier dresse le palmarès pour l'année 2020. Les 3 laiteries françaises dont le prix du lait bio est le plus élevé en 2020 sont : Danone (Les 2 Vaches) à 527,84 € / 1 000 litres ; Les Maîtres laitiers du Cotentin à 506,15 € / 1 000 litres et Sodiaal à 495,67 €. Ces prix sont des prix moyens annuels, 41 de TB à 32,5 de TP, qualité super A, TPQC, tank en propriété.



Au printemps 2021, l'OP Lait bio Seine & Loire appelle à modérer des volumes

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Afin de maintenir le niveau de rémunération des producteurs, l'OP lait bio transversale Seine & Loire (qui regroupe 6 laiteries privées du Nord-Ouest de la France), appelle ses adhérents à modérer leurs volumes, afin de limiter la part du déclassement vers la filière conventionnelle. Les adhérents de l'OP livrant Lactalis sont particulièrement concernés dans la modération des volumes au printemps 2021, pour maintenir, à minima le prix moyen annuel de 2020 en 2021. Le réseau FNAB Ouest relaie cet appel pour limiter la production et propose plusieurs stratégies à adapter à chaque système (allonger la période de tarissement, diminuer le nombre de traite, arrêter les apports de concentrés...).



Une ferme de la Manche se lance dans le yaourt bio en vrac

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

La ferme des Glycines de Saint-Jean-d'Elle (50) s'est lancée dans la fabrication de yaourt bio conditionné en poche, pour être vendu en vrac sous la marque «Simple comme bonjour». Le yaourt, fabriqué à partir de lait entier de vaches de race normande, est conditionné sous vide en poche de 1,2 kg pour être vendu en libre-service avec une DLC de 30 jours et de 10 jours après ouverture. L'agriculteur souhaite continuer à livrer 400 000 litres de lait par an pour «Les 2 vaches», la filiale bio du groupe Danone et transformer à la ferme 50 000 litres en yaourt avec une perspective, à terme, de 100 000 litres. Il est accompagné dans cette démarche par le Directeur général, ainsi que par des salariés de «Les 2 vaches». Les premières poches de 1,2 kg sont commercialisées dans trois magasins Leclerc de la Manche.



La marque de yaourts bio «Faire Bien» recrute et forme ses futurs éleveurs laitiers bio

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

La marque de yaourts bio «Faire Bien», distribuée dans les réseaux spécialisés, poursuit sa pépinière, le parcours de formation innovant initié en 2020 pour les futurs éleveurs laitiers bio. L'objectif est de préparer la relève de ses producteurs laitiers bio en Normandie. Réalisé en partenariat avec des acteurs normands, le parcours pour appréhender le métier d'éleveur alterne phase de découverte, appropriation de connaissances techniques et périodes d'immersion en élevage laitier bio, jusqu'à l'autonomie professionnelle via l'acquisition d'un BPREA. Ce dispositif s'adresse à des personnes de 18 ans et plus, avec un niveau BAC, intéressées par l'élevage, issues ou non du monde agricole, et suffisamment motivées pour tenter l'expérience. L'aventure commence avec un voyage de découverte de 5 jours en Normandie en juillet 2021, à la rencontre d'éleveurs laitiers bovins bio aux modèles et expériences de vie variés.



Chiffre d'affaires en hausse pour les Prés rient bio, la filiale bio de Danone

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Avec ses marques de yaourts bio «Les 2 Vaches» et «Faire bien», la filiale bio de Danone affiche une hausse de chiffre d'affaires de 19 % en 2020, soit 65 millions €, confortant ainsi sa place de leader français dans l'ultrafrais bio, avec 22 % de parts de marché. Les Prés rient bio proposent vingt recettes (yaourts brassés nature et aux fruits, crème desserts, flans et fromages frais) fabriquées à l'usine Danone du Molay-Littry (Calvados) ainsi qu'à celle de Ferrières-en-Bray (Seine-Maritime) pour les «P'tit miam» et le «Skyr», à partir du lait bio provenant d'une cinquantaine de producteurs normands, avec un complément fourni par Biolait. Les produits sont vendus en grandes surfaces, en restauration hors foyer (marque «Les 2 Vaches») ainsi que dans les magasins bio spécialisés (marque «Faire bien»).



Les Prés rient bio retentent l'expérience du yaourt en vrac

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Après une première expérimentation en 2019, Les Prés Rient Bio, filiale bio de Danone, relancent un test de yaourt bio en vrac, sous sa marque Faire bien, toujours dans des magasins Day by day de la région parisienne. Le concept repose sur l'installation d'un distributeur réfrigéré contenant une grande poche en plastique remplie de yaourt bio fabriqué dans une usine Danone en Normandie. Les clients peuvent apporter leurs propres contenants, du petit récipient au grand pot familial, et se servir eux-mêmes. Ce concept pourrait ensuite être déployé au niveau national.



Des jours de remplacement offerts pour les producteurs de lait bio

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Depuis trois ans, «Les Prés rient bio», la filiale bio de Danone finance sept jours de remplacement par an aux cinquante producteurs qui livrent du lait bio dans ses deux usines normandes du Molay-Littry (Calvados) et de Ferrières-en-Bray (Seine-Maritime). Ces jours contribuent à améliorer la qualité de vie en offrant du temps libre aux éleveurs laitiers bio. La marque de produits laitiers ultra-frais bio «Faire Bien» dont les produits sont vendus dans les magasins spécialisés, reverse 5 % de son chiffre d'affaires pour financer le remplacement, en partenariat avec le service de remplacement de Normandie. Les sept jours sont à utiliser librement, de façon consécutive ou non, sans motif de remplacement à justifier. En 2020, 80 % des éleveurs ont utilisé leurs bons de remplacement pour un total de 240 jours.



La marque de yaourts bio «Les 2 vaches» fête ses 15 ans

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Créée en 2006, la filiale bio de Danone est devenue leader de l'ultrafrais bio en France avec ses deux marques «Les 2 vaches» et «Faire bien». En quinze ans, le chiffre d'affaires est passé de 4 à 70 millions € en 2020 (+ 20 % par rapport à 2019) et la gamme de quatre à trente recettes. Trois nouvelles recettes de yaourts à la grecque seront lancées fin 2021. Les deux usines normandes (Le Molay-Littry dans le Calvados et Ferrière-en-Bray en Seine-Maritime) transforment 20 millions de litres de lait provenant de cinquante éleveurs bio et de Biolait (25 à 30 % des volumes).



Sodiaal lance son référentiel lait bio engagé

Lettre de veille INCA BIO 44, juillet 2021

La coopérative Sodiaal lance un nouveau référentiel «Le bio pré de vous», présenté comme un référentiel bio plus engagé que le label AB. Pour satisfaire ce cahier des charges, les éleveurs devront d'ici 2023 : faire pâturer leurs vaches au moins 180 jours par an et privilégier une alimentation 100 % française ; mesurer le bien-être des vaches grâce au diagnostic BoviWell ; réduire l'empreinte carbone de leur exploitation en s'appuyant sur les diagnostics «Self CO2» et «CAP'2ER». L'ensemble des 800 éleveurs bio de Sodiaal sont concernés par la démarche.



La filière lait de chèvre

Le cheptel de chèvres certifiées bio progresse (+ 9 %) dans la région entre 2019 et 2020 mais reste encore très limité. L'élevage caprin bio est souvent corrélé à l'émergence de nouveaux projets d'installation. Peu de conversions sont réalisées dans la région, malgré une demande dynamique sur cette filière.

En France, 30 établissements collectent du lait de chèvre bio. Les livraisons nationales de lait de chèvre bio progressent de 20 % entre 2019 et 2020 (16,7 millions de litres livrés en 2020). Le lait de chèvre bio représente 3,3 % du lait de chèvre collecté en France.

LA PRODUCTION

Moins de **3 %** de l'effectif national de chèvres certifiées bio.

La taille du troupeau de chèvres certifiées bio : **2 037** têtes en 2020.

Conversions en 2020 (C1 et C2) :
3 exploitations.
+ 21 têtes en conversion.

Part du cheptel régional de chèvres en bio :
36 %

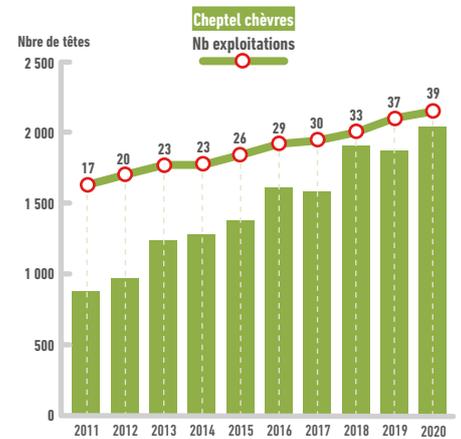
LA COLLECTE EN NORMANDIE ET DANS LES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Malgré un développement du nombre de fermes, aucun opérateur ne collecte du lait de chèvre bio en Normandie. Les producteurs transforment directement la totalité de leur production. Néanmoins, plusieurs opérateurs collectent dans des départements et régions limitrophes à la Normandie : Olga (anciennement Triballat Noyal), SAS Lait Chèvres Bio Ouest (LCBO - secteur Pays de la Loire) ou encore Agrial-Eurial.

S'agissant de Olga, 12 producteurs en lait de chèvre bio ont été collectés en 2021. Ils sont 15 en 2022. Olga collecte dans les Côtes d'Armor, en Ile-et-Vilaine, dans le Morbihan et en Loire Atlantique (en prenant en compte la collecte pour tiers).

Lait Chèvres Bio Ouest est un groupement de collecte de lait de chèvre bio, d'une vingtaine d'éleveuses et d'éleveurs. La productrice la plus proche de la Normandie se situe en Mayenne. Les produits LCBO sont transformés à la Lémance (fromagerie, laiterie).

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de chèvres biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020



LA PRODUCTION

Moins de **1 %** de l'effectif national de brebis laitières certifiées bio.

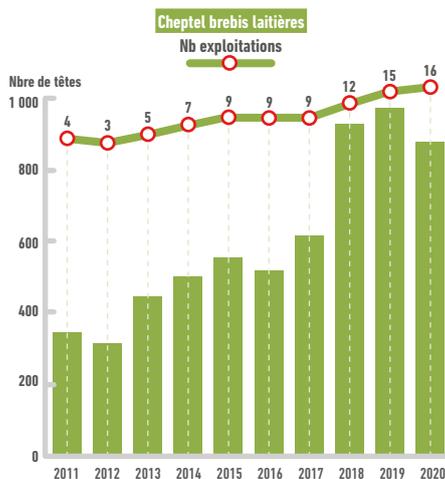
La taille du troupeau de brebis laitières certifiées bio : **877** têtes en 2020.

Conversions en 2020 (C1 et C2) : **1** exploitation.

+ 258 têtes en conversion

Part du cheptel régional de brebis laitières en bio : **13 %**

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de brebis laitières biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020



La filière lait de brebis

Le cheptel de brebis laitières certifiées bio régresse de 10 % dans la région entre 2019 et 2020, il reste encore très limité.

En France, 27 établissements collectent du lait de brebis bio. Les livraisons nationales de lait de brebis bio progressent de 8 % entre 2019 et 2020 (31,8 millions de litres livrés en 2020). Le lait de brebis bio représente 10,7 % du lait de brebis collecté en France.

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

En Normandie, aucune collecte de lait de brebis bio n'est organisée, seule la vente directe ou la vente à des intermédiaires offre des débouchés pour les produits laitiers bio de brebis transformés à la ferme. Les collecteurs de lait de brebis bio les plus proches se situent en Bretagne : Olga (Triballat Noyal sur la partie Est de l'Ille-et-Vilaine) et Kerguillet (Morbihan). En 2021, Olga (Triballat) collectait 9 producteurs de lait de brebis bio.



LES FILIÈRES VIANDES BIOLOGIQUES



Vaches allaitantes

LA PRODUCTION

7 % de l'effectif national de vaches allaitantes certifiées bio.

La taille du troupeau de vaches allaitantes certifiées bio : **11 719** têtes en 2020.

Conversions en 2020 (C1 et C2) :

98 exploitations

+ 3 131 têtes en conversion.

Part du cheptel régional de vaches allaitantes en bio : **6 %**

Le cheptel de vaches allaitantes certifiées bio diminue légèrement (- 2 %) dans la région entre 2019 et 2020. La viande bovine bio demeure la 2^e filière animale bio de la région (en nombre d'exploitations certifiées bio), derrière la filière bovins lait bio.



Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches allaitantes biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020



Ovins allaitants

LA PRODUCTION

3 % de l'effectif national d'ovins viande certifiés bio.

La taille du troupeau de brebis allaitantes certifiées bio : **6 391** têtes en 2020.

Conversions en 2020 (C1 et C2) :

14 exploitations

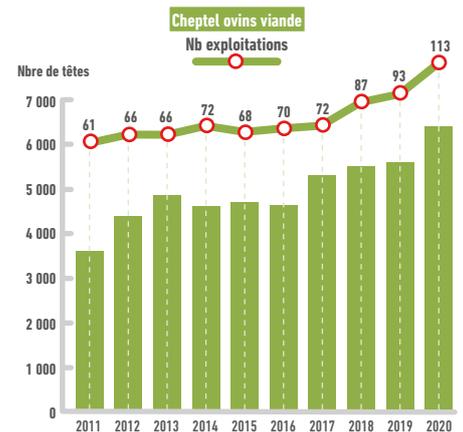
+ 288 têtes en conversion.

Part du cheptel régional de brebis allaitantes en bio : **7 %**

Le nombre d'exploitations ovins viande certifiées bio progresse nettement (+ 22 %) dans la région entre 2019 et 2020, tout comme le cheptel de brebis allaitantes certifiées bio (+ 14 %). Cette filière reste cependant encore limitée dans la région. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou les grandes surfaces.



Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel d'ovins viande biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

Les viandes bio normandes sous AOC/AOP

Prés-salés du Mont-Saint-Michel
(AOC depuis 2009, AOP depuis 2012)

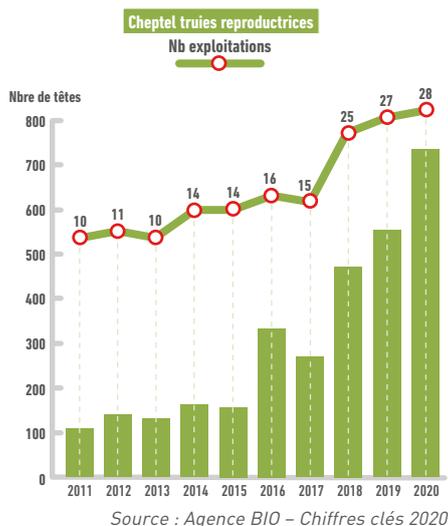
10 producteurs recensés en 2021 :
5 dans la Manche
5 en Ille-et-Vilaine

Aucun producteur en agriculture biologique



Source : <http://www.aop-pressales-montsaintmichel.fr/index.php>

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de truies reproductrices biologiques



Truies reproductrices

LA PRODUCTION

4 % de l'effectif national de truies certifiées bio.

La taille du cheptel de truies certifiées bio : **735** têtes en 2020.

Conversions en 2020 (C1 et C2) :

1 exploitation.
+ 41 têtes en conversion

Part du cheptel régional de truies en bio : **1,4 %**

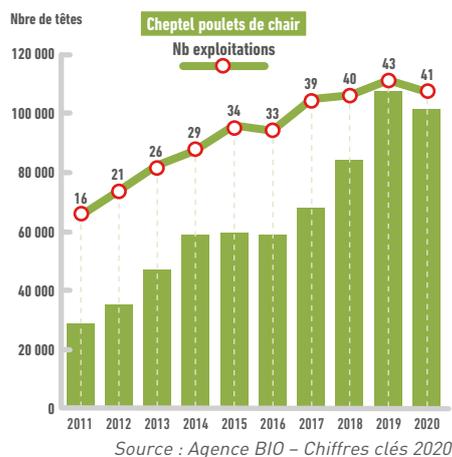
Le nombre d'exploitations avec des truies certifiées bio progresse légèrement (+ 4 %) dans la région entre 2019 et 2020, le cheptel des truies certifiées bio se développe plus fortement (+ 33 %) mais reste cependant encore limité au regard de sa faible représentativité face à la production nationale.

La filière porcs bio est peu développée en Normandie. Les projets d'installation ou de diversification en porcs bio sont encore rares. En complément des filières longues, de la viande de porc et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.



Poulets de chair

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de poulets de chair biologiques



LA PRODUCTION

Moins de **1 %** de l'effectif national du cheptel de poulets certifiés bio.

La taille du cheptel de poulets de chair certifiés bio : **100 988** têtes en 2020.

Part du cheptel régional de volailles de chair en bio : **2 %**

Le cheptel de poulets de chair certifiés bio diminue légèrement (- 6 %) dans la région entre 2019 et 2020 et reste encore limité au regard de sa faible représentativité face à la production nationale. La quasi-totalité des éleveurs de volailles de chair bio en Normandie pratique la vente directe en circuits courts, via une tuerie à la ferme.

Tueries à la ferme pour les volailles de chair

La réglementation permet aux éleveurs de volailles qui souhaitent être autonomes pour l'abattage de créer une tuerie à la ferme. Néanmoins seules les volailles élevées au sein de la ferme peuvent être abattues sur place. Sauf dérogation locale, pour la tuerie à la ferme, les ventes doivent se faire dans un rayon de 80 kilomètres maximum.



LES ABATTOIRS CERTIFIÉS BIO EN NORMANDIE

La Normandie compte une dizaine de sites d'abattage certifiés en agriculture biologique pour l'abattage de volailles, bovins, ovins, caprins et porcins. L'ensemble des départements profite de prestations de ramassage en vif.

La vente directe étant très développée dans les exploitations d'élevage bio (on en dénombre plus d'une centaine), plusieurs opérateurs proposent un service de découpe et de mise sous vide de viande, alors conditionnée et vendue en caissette ou à la pièce. Des abattoirs et ateliers de découpe présents dans les régions limitrophes rayonnent sur la Normandie. La proximité géographique et le niveau de service incitent certains producteurs à faire appel à eux.

L'abattoir de Carentan :

L'abattoir de la Baie du Cotentin a ouvert ses portes en 2021. Depuis le 3 janvier dernier, l'abattoir propose également une prestation de découpe. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'abattoir à cette adresse : accueil@abattoirbaieducotentin.fr

Les abattoirs normands certifiés AB en activité

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Selvi	Alençon (61)	Actif					
Socopa Viandes	Gacé (61)	Actif					
Socopa Viandes	Le Neubourg (27)	Actif					
Socopa Viandes	Coutances (50)	Actif					
Webert Ricoeur	Cany-Barville (76)	Actif					
Elivia	Villers-Bocage (14)	Actif					
Gacé Volailles	Gacé (61)	Actif					
SARL de la Haute-Bruyère	Proussy (14)	Actif					
Nouet et Fils	Bourgvallées (50)	Actif					
Abattoir de Carentan	Carentan-les-Marais (50)	Actif					
Abattoir de Forges-les-Eaux	Forges-les-Eaux (76)	Actif					

Abattoir normand en projet ou qui ouvrira prochainement avec la certification AB

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Teba*	Parigny (50)	Réouverture prévue d'ici 2024					

*Seul l'atelier de découpe fonctionne en ce moment.

Les abattoirs situés à proximité de la Normandie certifiés AB

Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Teba	Pré-en-Pail (53)	Actif					
Vallégrain	Chérancé (72)	Actif					
Socopa Viandes	La Ferté-Bernard (72)	Actif					
Bigard	Formerie (60)	Actif					
Holvia	Laval (53)	Actif					

Source : Bio en Normandie

LE PROJET D'ABATTOIR MOBILE EN PHASE DÉVELOPPEMENT EN NORMANDIE

Le décret d'application de l'article 73 de la loi EGalim (publié en avril 2019) autorise l'expérimentation des dispositifs d'abattoirs mobiles. Durant l'expérimentation de 4 ans, les outils mobiles pourront être agréés comme n'importe quel autre abattoir. Toute personne souhaitant participer à l'expérimentation doit au préalable obtenir l'agrément du dispositif d'abattoir mobile et respecter l'ensemble des dispositions applicables à l'activité d'abattage.

En 2022, l'association l'Abatt'Mobile et Bio en Normandie œuvrent toujours pour la finalisa-

tion du projet d'abattoir mobile sur le territoire normand. Cette solution d'abattage apporte une réponse aux besoins des éleveurs en termes de proximité, de bien-être animal et de qualité de viande, tout en satisfaisant à la demande sociétale exprimée par les consommateurs.

Cette unité d'abattage permettra d'abattre des porcins. L'organisation se basera sur des stations d'accueil du camion d'abattage. Ces stations (des fermes et des ateliers de découpe acceptant de remplir un cahier des charges spécifique) seront réparties sur le territoire

normand de façon à ce que chaque éleveur du territoire n'ait pas plus de 40 km à parcourir pour faire abattre ses animaux. L'association présidée aujourd'hui par Christophe Osmont, éleveur près de Coutances (50), compte 66 membres dont 25 éleveurs prêts à recourir à l'abattage mobile. Pour plus d'informations concernant l'abattoir mobile, vous pouvez contacter son Président Christophe Osmont (info@labattmobile.fr) ou la cheffe de projet Manon Huat (Manon.huatdeb@gmail.com).

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

En 2020, le marché des viandes bio a poursuivi sa progression, amorcée depuis plusieurs années, avec un doublement de la production en 5 ans. Les volumes abattus sont estimés à 59 115 tonnes, toutes espèces confondues (+ 10 % / 2019).

- En filière viande bovine : + 12 % d'abattages (tec) en bovins allaitants bio, + 12 % en bovins laitiers bio et + 1 % en veaux bio. Les ventes de viande hachée de bœuf bio progressent de 11 % en volume, pour arriver à 4 834 tonnes en 2020.
- En filière ovine : les abattages progressent de 11 % en 2020.
- En filière porc : les abattages progressent de 9 % en 2020.

En 2020, les grandes et moyennes surfaces (GMS) restent les leaders de la distribution de la viande bio en France. Avec 56 % du volume des ventes, les GMS distancent les magasins spécialisés bio (15 % des volumes) et les boucheries artisanales (13 % des volumes). Les autres circuits de distribution sont : la vente directe (10 % des volumes) et la restauration hors domicile (6 % des volumes). Cette complémentarité des circuits de distribution assure une meilleure visibilité pour la filière en termes de débouchés pour la viande bio. Elle permet aux producteurs de garantir une meilleure valorisation de leurs animaux et de proposer aux consommateurs des produits variés.

Durant l'année 2020, les Français ont été nombreux à modifier leurs habitudes alimentaires pour plébisciter notamment le bio et les commerces de proximité. Ainsi, par rapport à 2019, les boucheries artisanales ont progressé de 18 % et les magasins spécialisés et la vente directe ont enregistré une hausse de 11 % chacun. Les grandes surfaces ont également gagné 11 % avec des hypermarchés légèrement en retrait, au profit des supermarchés et des magasins de proximité. En revanche, sur la même période, la restauration hors domicile accuse un recul de 9 % par rapport à 2019, en raison de la fermeture de nombreux restaurants commerciaux, scolaires ou d'entreprise.

Actualités des entreprises 2021



Fleury Michon crée sa filière porcs bio

Fleury Michon crée sa propre filière de porcs bio, en partenariat avec la société d'abattage et de découpe Vallégrain. En vue de développer leur filière spécialisée dans le porc bio, les deux partenaires ont créé Vallégrain bio, un élevage pilote naisseur engraisseur de 300 truies à Théligny (Sarthe), dont ils détiennent 93 % du capital. Les truies et les porcs sont nourris avec une alimentation bio 100 % française : de l'avoine et du triticale cultivés par les céréaliers locaux et du soja français.

Lettre de veille INCA BIO 41, février 2021



Carrefour renouvelle son accord avec UNEBIO

Les magasins Carrefour ont renouvelé le partenariat d'approvisionnement en bœuf bio avec Unébio (Union des éleveurs bio). Cet accord concerne 1 028 producteurs français pour un objectif de 9 500 bovins par an d'ici à 2024. Cette contractualisation en bœuf bio vise à planifier et sécuriser les volumes de Carrefour tout au long de l'année.

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

LA FILIÈRE POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES

Depuis 2011, le nombre d'exploitations et le cheptel normand de poules pondeuses biologiques progressent nettement dans la région (+ 40 % de poules pondeuses certifiées bio en Normandie entre 2019 et 2020) mais restent cependant encore limités face à la production nationale.

On trouve dans l'élevage de poules pondeuses biologiques trois catégories, en fonction du nombre de poules et des circuits de commercialisation :

- Des élevages de moins de 250 poules pondeuses associées à d'autres productions comme le maraîchage,
- Des élevages entre 1 000 et 2 000 poules pondeuses, le plus souvent des installations avec commercialisation en vente directe,
- Des élevages de plus de 7 000 poules pondeuses tournés vers les filières de conditionnement pour les marchés des grandes surfaces alimentaires. En Normandie, des entreprises spécialisées dans la collecte, le conditionnement et la commercialisation d'œufs interviennent dans la région et proposent des contrats aux éleveurs.



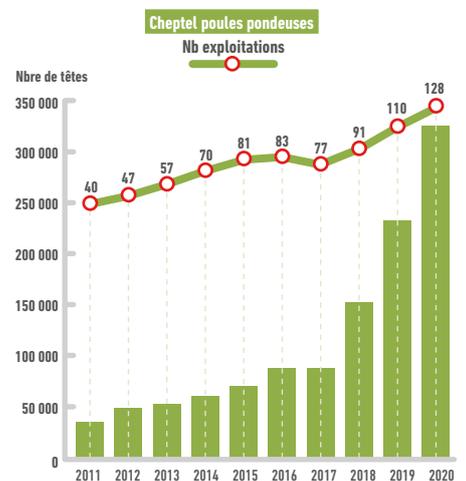
LA PRODUCTION

Près de **4 %** de l'effectif national du cheptel de poules pondeuses certifiées bio

La taille du cheptel de poules pondeuses certifiées bio : **324 763** têtes en 2020

Part du cheptel régional de poules pondeuses en bio : **16 %**

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de poules pondeuses biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

LA FILIÈRE APICULTURE BIOLOGIQUE

Évolution du nombre d'exploitations et du nombre de ruches biologiques



LA PRODUCTION

1,5 % de l'effectif national de ruches certifiées bio

Le nombre de ruches certifiées bio : **2 673** ruches en 2020

Conversions en 2020 (C1 et C2) : **3** exploitations
+ **211** ruches

Part du cheptel régional de ruches en bio : **26 %**

Le nombre de ruches certifiées bio progresse fortement en Normandie entre 2019 et 2020 (+ 68 %) mais cette activité reste encore peu développée dans la région, avec seulement 23 exploitations ayant une activité certifiée bio. L'apiculture représente l'activité principale de moins d'une vingtaine de producteurs bio en Normandie. Les autres ruches bio proviennent d'ateliers de diversification d'exploitations dont l'activité principale est le maraîchage ou l'élevage.

Les apiculteurs régionaux pratiquent principalement la vente directe aux consommateurs (vente à la ferme, sur les marchés). Certains commercialisent également leurs produits par le biais de magasins collectifs et de magasins spécialisés bio régionaux ou des AMAP.

En 2020, la France compte un peu plus de 1 000 exploitations en apiculture biologique, pour 161 000 ruches bio ou en conversion. La part d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion atteint 16 % et la production de miel certifié biologique représente 14 % du volume total de miel produit en France, soit 4 354 tonnes en 2020. Le rendement moyen de miel biologique atteint 24,5 kg / ruche, un niveau similaire au rendement conventionnel. La vente directe reste le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs bio, devant les magasins spécialisés bio.

LA FILIÈRE PRODUITS DE LA MER BIOLOGIQUES



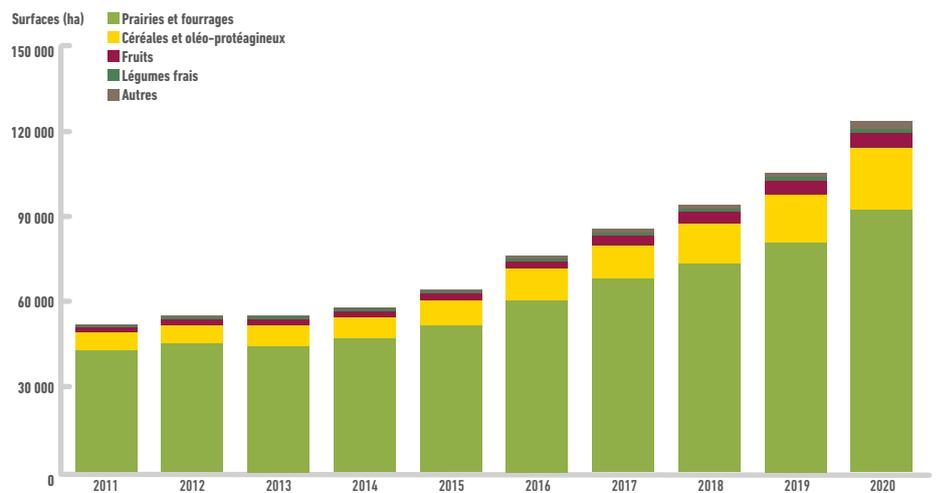
Les animaux issus de l'aquaculture peuvent également être certifiés bio. Les crustacés, coquillages et poissons bio répondent au règlement européen CE/710/2009 relatif à la production biologique d'animaux d'aquaculture. Les zones de production sont situées dans des eaux de haute qualité écologique telle que définie par la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Dans la version d'avril 2018 du guide de lecture AB de l'INAQ, il est précisé qu'en production conchylicole, les animaux en cours d'élevage au moment de la mise en conversion doivent respecter les deux derniers tiers du cycle de production en agriculture biologique pour être valorisés en AB. En bio, les huîtres triplodes sont interdites, seules les huîtres diploïdes, issues de captage naturel, ou d'écloseries bio, sont autorisées. Pour le captage naturel, le début du cycle de production correspond à la date de récolte des collecteurs.

Les huîtres élevées dans l'archipel des îles de Chausey (où l'eau est classée A, la plus haute qualité écologique) peuvent bénéficier du label AB. La Normandie compte 10 entreprises ayant notifié une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans le département de la Manche. Il n'y a pas d'activité piscicole bio dans la région.

Les filières végétales bio en Normandie

3.

Évolution de la répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2011 à 2020

La Normandie confirme sa spécialisation laitière, y compris en agriculture biologique, comme le démontre la part importante des prairies et fourrages (75 %) dans les surfaces conduites en bio dans la région. On note également un fort développement des surfaces en céréales et oléo-protéagineux bio entre 2019 et 2020. Fin 2020, 123 386 ha sont cultivés en AB dans la région (+ 12 % / 2019), ce qui représente 6,3 % de la SAU régionale.

Développer de nouvelles filières bio et diversifier ses productions

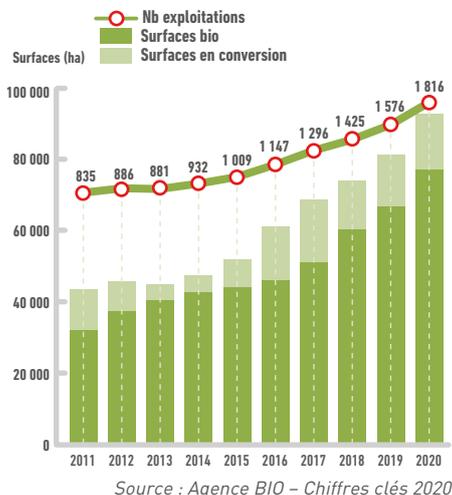
Pour gérer les adventices dans les parcelles, limiter les maladies et les ravageurs des cultures ou pour conforter de nouveaux débouchés, certains producteurs choisissent de diversifier leurs productions, avec l'introduction dans leur rotation de nouvelles cultures bio comme le sarrasin, le quinoa, la graine de chia, le millet, le pois chiche, le soja, la lentille, le chanvre, le lin textile, la betterave sucrière, l'orge (pour le malt)... Pour le moment, en Normandie, ces surfaces conduites en bio restent encore limitées.



Plants de soja

LES FOURRAGES BIOLOGIQUES

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces fourragères biologiques



LA PRODUCTION

75 % de surfaces fourragères dans les surfaces totales normandes en bio et conversion.

Surfaces toujours en herbe certifiées bio : **70 %** des surfaces fourragères certifiées bio normandes

Total surfaces fourragères certifiées bio : **76 354** ha en bio en 2020

Conversions en 2020 (C1, C2, C3) : **15 856** ha (STH et cultures fourragères)

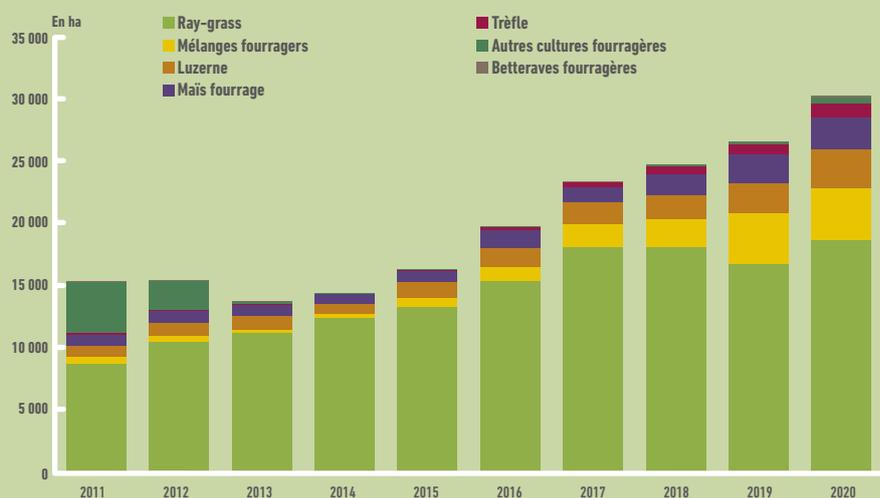
Part de la STH régionale et des cultures fourragères régionales en bio : **9 %**

Les surfaces fourragères en bio et conversion progressent de 9 % en Normandie entre 2019 et 2020. Les exploitations en grandes cultures intègrent souvent une surface fourragère dans leur assolement en conversion pour pouvoir conduire des rotations équilibrées. Atout agronomique indéniable, la prairie temporaire de luzerne entraîne néanmoins des difficultés sur sa commercialisation. Concernant les exploitations éloignées d'une usine de déshydratation, la vente directe et la collaboration avec des éleveurs restent le meilleur moyen pour la valoriser. Ces disponibilités en fourrages issus des exploitations en polyculture offrent des opportunités pour les exploitations d'élevage en situation de déficit fourrager comme en cas de sécheresse.



Évolution de l'assolement des surfaces fourragères en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en cultures fourragères bio progressent régulièrement. Cette augmentation est à mettre en lien avec les conversions des systèmes bovins lait et viande en région. On note le développement des surfaces en luzerne, cette culture est notamment intégrée dans les assolements des exploitations en grandes cultures, leur permettant ainsi de pouvoir conduire des rotations équilibrées.



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2011 à 2020

LES FILIÈRES DES GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES

Céréales biologiques

LA PRODUCTION

4 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en céréales certifiées bio : **12 516** ha en bio en 2020

Conversions en 2020 (C1, C2 et C3) : **6 833** ha

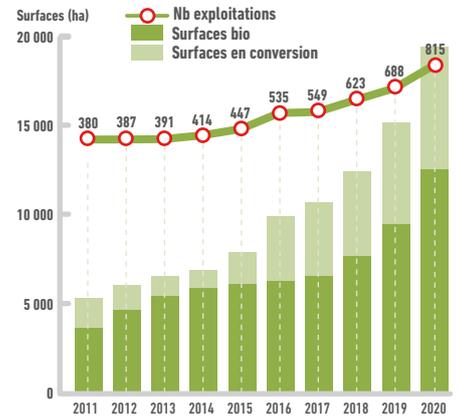
Part des surfaces régionales de céréales en bio : **3 %**

Les surfaces en céréales certifiées bio progressent nettement en Normandie (+ 21 % entre 2019 et 2020) tout comme celles en conversion (+ 16 % de surfaces céréalières en conversion en 2020 par rapport à 2019). En 2021, 104 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées en Normandie, 15 d'entre eux se sont installés en grandes cultures bio.

Le développement des surfaces en céréales bio est à mettre en lien avec la demande des opérateurs historiques des filières céréalières bio mais également de nouveaux opérateurs (coopératives, privés, négoces...) qui s'engagent dans des collectes en bio et dans la certification de leurs silos.

Les opérateurs des filières en grandes cultures bio sont toujours à la recherche de produits à destination de l'alimentation humaine et de cultures contractuelles à forte valeur ajoutée (blé meunier, orge brassicole, tournesol et colza). Les conversions ont été stimulées par la structuration des différentes filières, marquée par l'apparition de nouvelles structures sur le marché de l'AB, l'amélioration des techniques notamment dans les filières industrielles et l'augmentation de la demande en légumes de plein champ, conséquence directe de la loi EGAlim. Néanmoins, le manque de visibilité sur les aides de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) et le contexte sanitaire continuent d'inquiéter les producteurs et constituent un frein pour les conversions. Ces dernières sont principalement réalisées par de jeunes agriculteurs qui reprennent la ferme familiale.

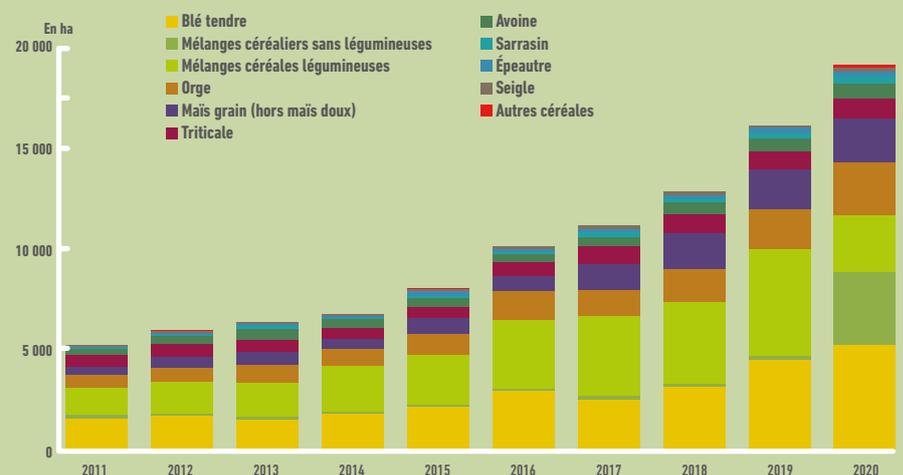
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces céréalières biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

En Normandie, on note un développement régulier des surfaces en céréales secondaires comme l'orge, le triticale, l'avoine, l'épeautre ou le seigle. Les céréales secondaires permettent de diversifier les rotations et sont généralement plus résistantes aux maladies que le blé, y compris à la carie (sauf l'épeautre, aussi sensible à la carie que le blé). Elles sont valorisées pour l'alimentation humaine, sous forme de farines plus ou moins complètes ou sous forme de graines. Dans le cas d'une valorisation en alimentation animale, les céréales secondaires associées à des protéagineux (légumineuses) contribuent à l'autonomie en concentrés des exploitations et permettent de gagner en autonomie sur la paille.

Évolution de l'assolement des céréales en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2011 à 2020

L'aval de la filière

LA COLLECTE

La dynamique de conversion se poursuivant en grandes cultures, les opérateurs et collecteurs (coopératives et privés) sont impliqués sur ce marché. Les capacités de stockage en silos certifiés bio sont en croissance, avec plusieurs projets en cours d'agrandissement, de construction et de certification de silos. Des besoins nationaux non satisfaits offrent des opportunités au développement de cultures bio diversifiées : blé panifiable, orge brassicole, tournesol oléique, colza, betteraves sucrières, lentilles vertes et légumes secs en général, sarrasin...



LA TRANSFORMATION

La Normandie compte moins d'une dizaine de moulins certifiés en Agriculture Biologique. Certains travaillent uniquement avec des céréales 100 % AB, d'autres sont en mixité. Les moulins bio normands s'approvisionnent en céréales françaises et pour la plupart produites dans un périmètre plus ou moins rapproché du moulin.

En termes de technologie, on trouve à la fois des moulins à cylindre et à meule de pierre. Les types de grains écrasés sont assez divers, en majorité du blé tendre meunier, mais aussi de l'épeautre, petit épeautre, seigle, sarrasin. La plupart des volumes sont destinés aux opérateurs agroalimentaires (boulangeries, biscuiteries...).

Normandie Malt :

Normandie Malt est une malterie artisanale installée à proximité de Bayeux (Calvados). Elle propose des malts issus de céréales normandes. La capacité totale de la malterie est de 380 tonnes. En 2021, l'orge bio maltée s'élève à 250 tonnes. En 2022, les fondateurs projettent 300 tonnes d'orge bio maltée (voire 350 tonnes).

Contact :

Franck Polidor, directeur général et co-fondateur / contact@normandie-malt.com



Oléagineux biologiques

LA PRODUCTION

Moins de **1 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en oléagineux certifiées bio : **313** ha en bio en 2020

Conversions en 2020 (C1, C2 et C3) : **902** ha

Part des surfaces régionales d'oléagineux en bio : **1 %**

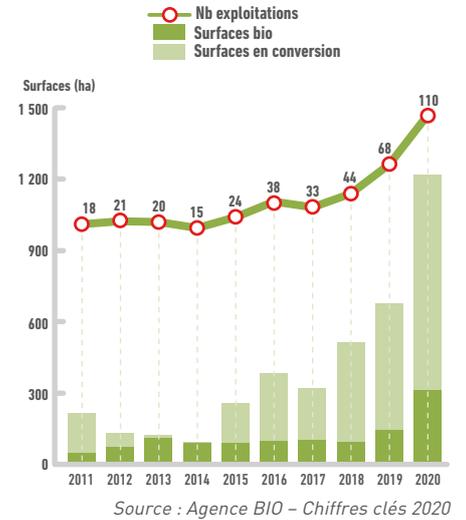
Les surfaces en oléagineux certifiées bio progressent en Normandie mais restent encore très limitées (aux alentours de 310 ha). La hausse affichée des surfaces en conversion (902 ha, presque uniquement du C1) est à prendre avec précaution. En effet, les cultures d'oléagineux sont encore peu développées dans la région, en raison de la grande variabilité des rendements (pression des ravageurs ou enherbement) qui décourage les producteurs de se lancer dans ces productions, une fois la conversion terminée.

Pourtant, ces cultures ont des atouts agronomiques (diversification de la rotation, culture sarclée, racine pivotante...) et connaissent une forte demande sur les marchés, en alimentation humaine (colza, tournesol oléique, lin graine) et animale (soja, notamment pour remplacer les filières d'importation).



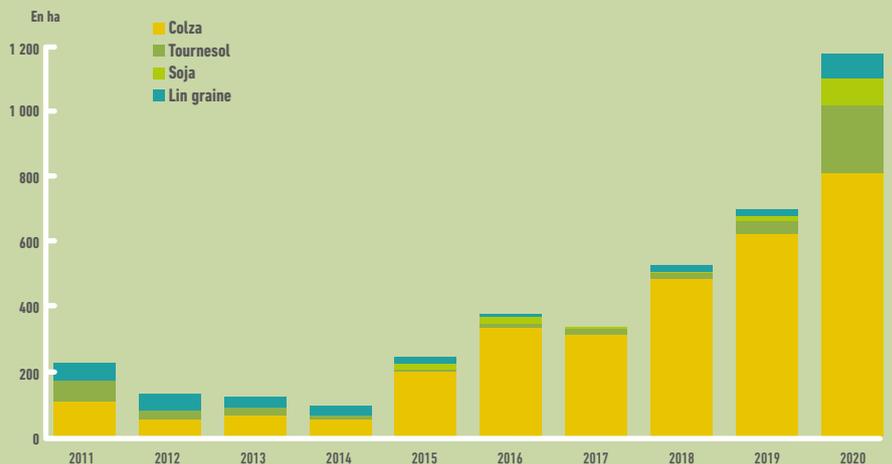
Colza

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces d'oléagineux biologiques



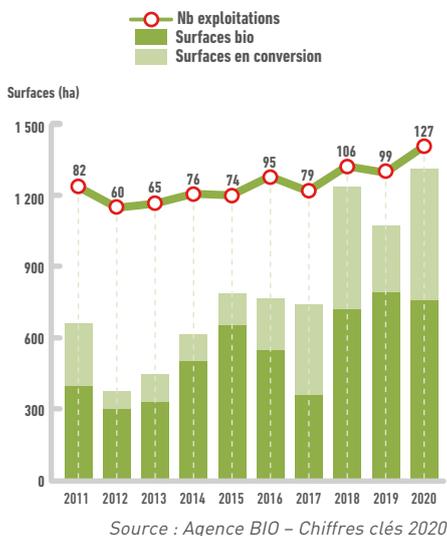
Évolution de l'assolement des surfaces d'oléagineux en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en oléagineux bio restent encore très limitées (les oléagineux représentent 1 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en colza (810 ha en 2020) et tournesol (210 ha en 2020). La culture du soja et du lin graine se développe depuis quelques années mais sur des surfaces plus réduites.



Protéagineux biologiques

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de protéagineux biologiques



LA PRODUCTION

4 % des surfaces françaises certifiées bio.

Surfaces en protéagineux certifiées bio : **758** ha en bio en 2020

Conversions en 2020 (C1, C2 et C3) : **555** ha

Part des surfaces régionales de protéagineux en bio : **6 %**

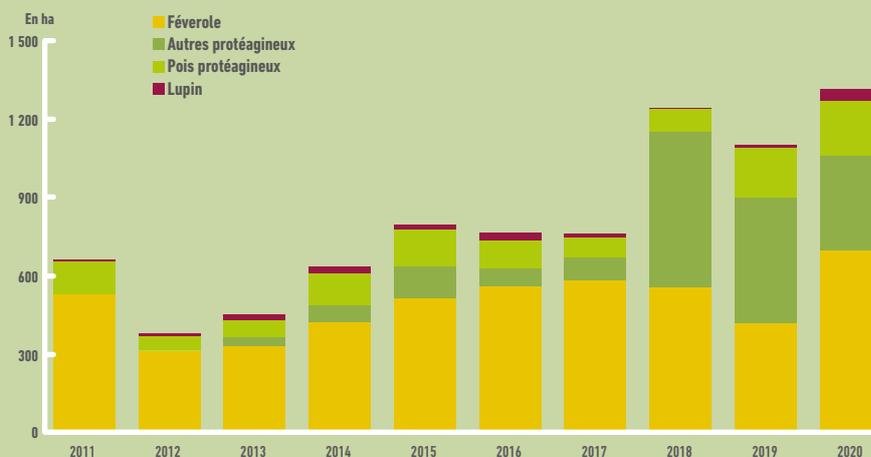


Lupin en fleur

En 2020, les surfaces totales de protéagineux conduites en AB progressent (+ 19 %). Marqueurs de la filière biologique, les associations céréales-protéagineux sécurisent les rotations et participent à l'autonomie alimentaire des élevages. On observe une mise en culture importante de protéagineux intégrés dans les surfaces en conversion. Cette pratique courante est encouragée par de bons rendements, en lien avec la demande en alimentation animale. Une fois la conversion terminée, les rotations se stabilisent en n'intégrant qu'une faible part de protéagineux (itinéraire technique délicat).

Évolution de l'assolement des surfaces de protéagineux en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en protéagineux bio restent encore très limitées (les protéagineux représentent 1 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en féveroles (700 ha en 2020). Les autres espèces de protéagineux sont cultivées sur des surfaces plus réduites.



Légumes secs biologiques

LA PRODUCTION

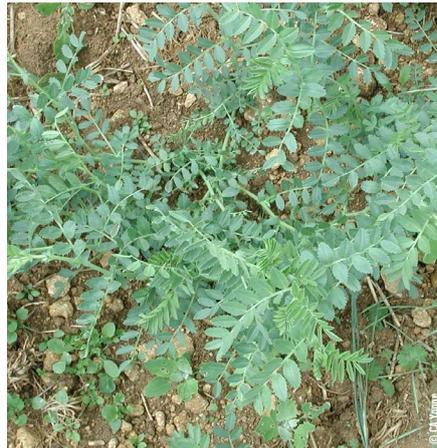
1 % des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en légumes secs certifiées bio : **235** ha en bio en 2020

Conversions en 2020 (C1, C2 et C3) : **72** ha

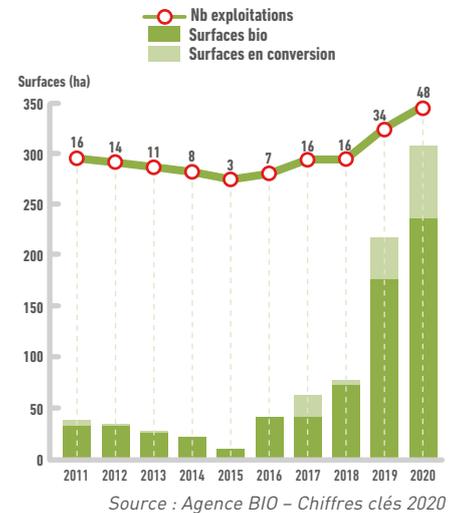
Part des surfaces régionales de légumes secs en bio : **100 %**

En lien avec la demande croissante en protéines végétales bio pour l'alimentation humaine, les surfaces en légumes secs conduites en bio se développent, pour atteindre 310 ha, cultivés dans une cinquantaine d'exploitations, en 2020 en Normandie.



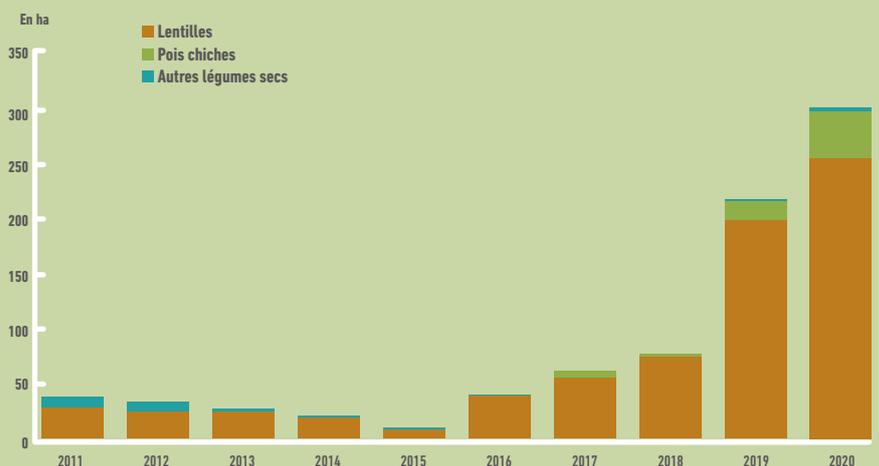
Lentilles

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en légumes secs biologiques



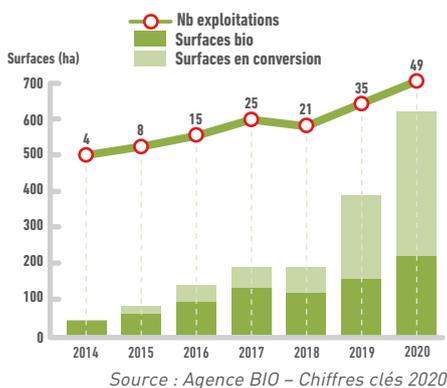
Évolution de l'assolement des surfaces en légumes secs en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en légumes secs conduites en bio sont majoritairement implantées en lentilles (260 ha en 2020) et en pois chiches (40 ha en 2020). Les autres surfaces de légumes secs sont encore très peu développées (haricots et lentillons).



LES FILIÈRES DES CULTURES INDUSTRIELLES BIOLOGIQUES

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en lin fibre biologique



Lin fibre biologique

La culture du lin fibre est largement répandue en Normandie. C'est une culture industrielle très présente dans les assolements traditionnels et attachée à un tissu coopératif et privé de première transformation, le teillage, qui isole la filasse destinée au textile, à la corderie, à la papeterie, à l'industrie des matériaux composites et du bâtiment.

L'association Lin et Chanvre Bio (LCBio), créée en 2013, regroupe aujourd'hui 250 adhérents et partenaires (producteurs bio cultivant du lin textile ainsi que plusieurs entreprises de valorisation et la société civile).

Le lin fait partie des cultures industrielles auxquelles les producteurs sont attachés. L'enjeu pour LCBio est de favoriser un développement constant pour répondre à la très forte demande en fibre de lin biologique pour l'industrie du textile et ainsi permettre aux agriculteurs de conserver une culture industrielle à forte valeur ajoutée dans leur assolement lors de leur conversion en agriculture biologique.



En Normandie, la filière lin fibre bio se développe. En 2021, elle comptabilise près de 900 ha (bio + conversion) cultivés dans 90 exploitations. En moyenne, la surface en lin est de 10 ha par ferme. Contrairement à la filière conventionnelle (diminution des surfaces de 30 % entre 2020 et 2021), la demande en lin fibre bio s'est maintenue pendant la crise COVID-19. En 2022, la demande en lin est très forte, on retrouve les prix d'avant COVID-19. S'agissant du marché du lin, bio et conventionnel, la demande est actuellement supérieure à l'offre.

Trois teillages sont certifiés Global Organic Textile Standard pour la fibre de lin bio en Normandie : la Coopérative de Teillage de Lin du Neubourg (27), Terre de Lin (76) et la Coopérative de Teillage du Vert Galant (76). Ces coopératives permettent à leurs adhérents de valoriser leur production biologique. La graine, fortement demandée, peut être aussi très bien valorisée, dans la mesure ou l'écapsulage au champ est possible. Pour les producteurs dépendant d'autres teillages non certifiés bio, des solutions existent puisque généralement les teilleurs conventionnels font teiller le lin bio chez des entreprises certifiées.

Chanvre biologique

Le chanvre est cultivé en France en agriculture biologique dans diverses régions : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie ou encore en Champagne. En 2021, en Normandie, 190 hectares de chanvre sont cultivés en agriculture biologique par 13 producteurs. En 2022, d'après Guillaume Laizé, animateur à l'association des producteurs de chanvre de Basse-Normandie, le nombre de producteurs a particulièrement augmenté : 27 producteurs pour 214 ha.

Plusieurs facteurs expliquent la volonté d'augmenter les surfaces cultivées en chanvre (bio et conventionnel) en 2022 : «*Tout d'abord, nous avons un problème de sur-stock de paille chez les producteurs les années passées. Pour régler cette problématique, les surfaces ont été réduites en 2019, 2020 et 2021. Les stocks ont depuis retrouvé un niveau normal correspondant à une année de transformation pour l'usine Agrochanvre (Barenton - 50). Parallèlement à cela, la demande en produits issus du chanvre a augmenté à partir du premier trimestre 2020 et s'est amplifiée par la suite. Cette augmentation de la demande a concerné toute la filière française et les différents marchés du chanvre.*»

Le chanvre est une culture de printemps très intéressante sur le plan agronomique. Bonne tête d'assolement, ses besoins en termes de fertilisation sont limités et son système racinaire important structure le sol pour en offrir les bénéfices à la culture suivante. Plante à développement rapide, le chanvre prend rapidement le dessus sur les éventuelles adventices et empêche leur développement en bloquant la lumière, ainsi aucune intervention entre le semis et la récolte n'est nécessaire.

Les débouchés du chanvre sont nombreux. En agriculture biologique, la graine est utilisée en alimentation humaine principalement, ainsi qu'en cosmétique. Ses excellentes qualités nutritionnelles, tant sur le plan de la qualité de ses acides gras ou bien des protéines qu'elle contient, en font un super-aliment. Elle se décline de plusieurs façons, en huile, farine ou graines décortiquées, elle est également plébiscitée en boulangerie ou en pâtisserie.

Après défibrage de la paille de chanvre, deux produits sont obtenus : la fibre et la chènevotte. La fibre est utilisée pour la fabrication de papiers spéciaux, fins et résistants, ou encore pour la création de matériaux composites en substitution de matières plastiques (comme dans l'automobile) et apportant sa résistance mécanique élevée. La fibre et la chènevotte alliée à la chaux, isolants performants et écologiques sont utilisés dans le secteur du bâtiment. La chènevotte est également utilisée dans la fabrication de matériaux composites ainsi qu'en paillage végétal.

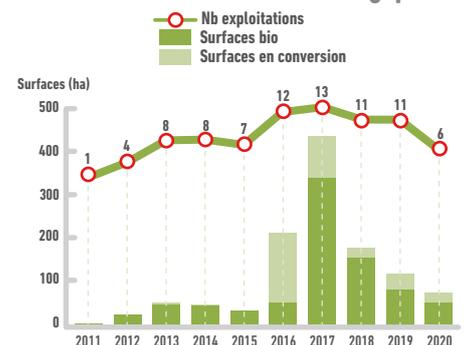
L'association Lin et Chanvre Bio (LC Bio)

Pour sa valorisation textile, les filières sont aujourd'hui en phase de recherche et de développement, pour adapter le savoir-faire et les itinéraires techniques aux pratiques culturales actuelles. Beaucoup d'opérateurs, dont l'association lin et chanvre bio (LC Bio), mènent des recherches opérationnelles pour recréer une filière chanvre textile bio.

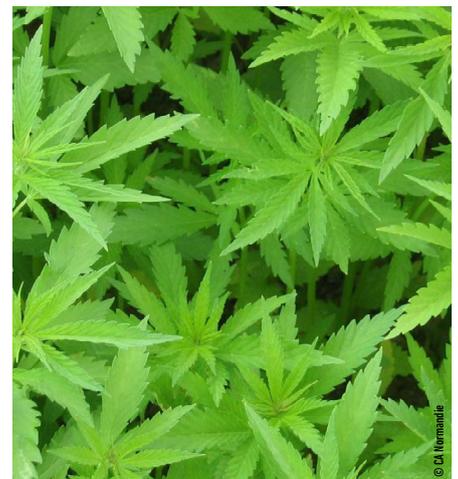
Actuellement LC Bio, parmi beaucoup d'opérateurs, est en recherche et développement pour remettre en route une filière chanvre textile qui s'appuie sur le savoir-faire du lin textile. LC Bio a fait le choix de s'appuyer sur le modèle du lin et de fournir aux teillages des tiges de chanvre conditionnées en tiges parallèles de un mètre de long et rouies comme le lin. La difficulté principale de cette opération consiste à trouver une solution mécanique pour couper les tiges de chanvre en deux longueurs. En effet, les arracheuses à lin ne conviennent pas car elles ne sont pas adaptées à la hauteur du chanvre (environ deux mètres). Dès lors que cette opération est réalisée, l'utilisation des équipements liniers classiques est rendue possible : retourneuse, enrouleuse et teilleuse. Dans cette optique, LC Bio a fait l'acquisition d'une faucheuse/paralléliseuse qui a donné des résultats satisfaisants. Les premiers résultats d'essais en filature et tissage sont très encourageants.

Contact : Pauline Laurent - animatrice - linetchanvrebio@gmail.com

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en chanvre biologique



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2020



L'association des producteurs de chanvre de Basse-Normandie

L'association des producteurs de chanvre de Basse-Normandie et des départements limitrophes a été créée en 2010 par un groupe d'agriculteurs cultivant du chanvre dans la région. Leur volonté était de participer à la structuration de la filière chanvre normande naissante avec l'entreprise de transformation Agrochanvre située dans le sud du département de la Manche.

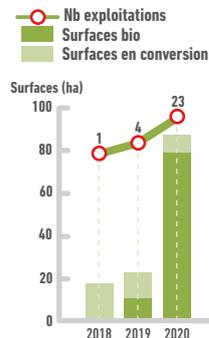
Aujourd'hui, l'association regroupe une soixantaine de producteurs de chanvre conventionnels et en agriculture biologique, répartis sur l'ensemble des départements de l'ex Basse-Normandie et ses départements limitrophes.

La demande en produits issus du chanvre en agriculture biologique est grandissante, contactez l'association si vous êtes intéressés pour en cultiver. Contact : Guillaume Laizé - animateur - asso.chanvre.bn@gmail.com



Betterave à sucre biologique

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en betteraves à sucre biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

En France, la filière sucrière a engagé une réflexion sur le développement d'une filière bio. Les essais de production de betteraves sucrières bio se poursuivent en vue de déterminer les meilleures techniques permettant de limiter les coûts de production pour les exploitants et de diminuer les risques, quelles que soient les conditions climatiques.

En Normandie, le potentiel de conversion en système betteravier est élevé, (environ 40 000 ha de betteraves sucrières en Normandie). Cependant, l'absence de filière bio régionale freine les conversions et explique la mixité des fermes bio : les agriculteurs qui passent en bio gardent leur production de betteraves à sucre en conventionnel ou remplacent cette culture à forte valeur ajoutée par des légumes de plein champ. Toutefois, quelques producteurs normands se sont engagés dans des expérimentations culturales en betteraves sucrières bio, en lien avec des partenaires locaux.



Actualités des entreprises 2021



Cristal Union veut construire une 2^e filière de sucre de betteraves bio en Alsace

La 2^e campagne de production de sucre de betteraves bio s'est achevée à la sucrerie de Corbeilles-en-Gâtinais (Loiret). En 2020, malgré des surfaces doublées par rapport à l'année dernière, la production de sucre de betteraves bio Cristal Union reste limitée en raison de l'épidémie de jaunisse de la betterave. Les ravages ont été majeurs sur les cultures de la zone, en bio comme en conventionnel. Cristal Union garde l'objectif de développer sa filière bio, y compris sur d'autres régions, avec le souhait de mobiliser un nombre suffisant d'agriculteurs pour développer une 2^e filière bio en Alsace.

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021



Des betteraves bio dans les champs normands

En Normandie, quelques producteurs cultivent des betteraves à sucre bio, sur de petites surfaces. Ces betteraves bio alimentent notamment la coopérative Cristal Union dans le Loiret qui commercialise en grandes surfaces depuis l'été 2020 du sucre blanc bio (Daddy). La culture de betteraves bio n'est pas sans risque, le désherbage, coûteux, reste le problème majeur. Une autre coopérative, Tereos, propose du sucre en poudre et petits morceaux (Beghin Say) issue de betteraves transformées dans sa sucrerie du Pas-de-Calais. Des laiteries, des biscuiteries, des microbrasseries privilégient une production locale de sucre de betteraves plutôt que du sucre de canne.

Lettre de veille INCA BIO 44, juillet 2021

LES FILIÈRES DES LÉGUMES FRAIS BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION

4 % des surfaces françaises certifiées bio.

Surfaces en légumes certifiées bio : **1 486** ha en bio en 2020

Conversions en 2020 (C1, C2 et C3) : **100** ha

Part des surfaces régionales de légumes frais en bio : **5,6 %**

Les surfaces légumières certifiées bio en Normandie progressent de 12 % entre 2019 et 2020, les surfaces en conversion reculent de 23 %. En 2021, 104 agriculteurs biologiques ont bénéficié du dispositif des installations aidées en Normandie, 37 d'entre eux se sont installés en maraîchage bio (première production pour les installations bio aidées en Normandie, devant la production de lait bovin bio et les grandes cultures bio).

2021 est une année particulière pour les produits frais en général, les légumes bio n'échappant pas à ce contexte. Sur la période 2019-2021, l'évolution reste croissante pour les ventes en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). En revanche, pour les magasins spécialisés, même si la croissance est positive, on constate toutefois un décrochage des ventes à compter de mai 2021.

Les débouchés en circuits courts sont encore en cours d'analyse, mais la croissance semble marquer le pas par rapport à avant 2019. Les consommateurs ont sans doute pris de nouvelles habitudes d'achat, attendent des services associés lors de leurs achats, se perdent dans des diverses labellisations des produits.

Cette tension se fait sentir en filière longue, où le différentiel de prix AB/conventionnel tend à diminuer. L'équilibre offre/demande sur les légumes de conservation (pomme de terre, betterave, carotte, courge) semble bien géré par les acteurs historiques, laissant peu de place aux nouveaux opérateurs économiques souhaitant se lancer sur le marché de la bio. Les légumes de plein champ bio restent des opportunités, nécessitant de bien anticiper la recherche de débouchés pour les producteurs.

Les PAT portés par les collectivités mettent en évidence une demande autour de la fourniture en légumes bio par les agriculteurs de proximité. Ces dynamiques sont toutefois fragilisées par des lacunes persistantes de solutions logistiques, économiques ou techniques. Portés par la loi EGAlim (20 % de produits bio au 1^{er} janvier 2022 en restauration collective publique), la demande en légumes bio affiche une forte hausse auprès des opérateurs de la restauration collective.

Une grande diversité de systèmes maraîchers en Normandie

Le paysage maraîcher normand en agriculture biologique reste très diversifié. Les installations actuelles démontrent toujours cette diversité, avec une augmentation des ateliers complémentaire sur les fermes, et où la recherche de petites surfaces à cultiver intensément marque le pas. Pour ceux qui développent des projets plus traditionnels en maraîchage, les priorités portent sur la rentabilité de l'activité et la réduction de la pénibilité du travail. La possibilité de travailler à terme à plusieurs sur la ferme revient dans les projets d'installation.

L'installation en maraîchage sur une petite surface continue d'apparaître comme accessible à tous : besoin de foncier très réduit, investissements et équipements de départ faibles, vulgarisation des techniques culturales... Les porteurs de projets sont, pour la grande majorité, des personnes non issues du milieu agricole. Leurs priorités portent sur la préservation de la biodiversité et sur l'impact carbone de leur activité.

Les surfaces comptabilisées comprennent uniquement les surfaces en légumes cultivées sur une année donnée et n'intègrent pas les surfaces en rotation.

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de légumes frais biologiques



Les projets qui s'inscrivent dans ces modèles possèdent généralement une surface cultivée allant de 1 000 mètres carrés à 1 ha par personne. Les légumes sont cultivés en association et se succèdent rapidement : un légume est implanté avant que celui en place ne soit récolté. L'outillage est essentiellement manuel, parfois un motoculteur et plus rarement un tracteur. Du matériel spécifique a été développé, comme un semoir manuel de précision 6 rangs. Avec l'irrigation, les serres représentent finalement le principal investissement à l'installation.

Au-delà des aspects techniques, ces projets se caractérisent par l'autonomie du système, l'absence ou peu de travail du sol, une volonté de préserver et d'enrichir la biodiversité.

Afin de sécuriser ces projets d'installation variés, plusieurs pistes peuvent être envisagées : formation, salariat, diffusion de références, accompagnement technique ou encore espaces test agricoles. Ces derniers permettent aux porteurs de projet aux profils diversifiés de tester leurs projets et d'acquérir les compétences nécessaires à une installation réussie. Aujourd'hui, plusieurs espaces-test agricoles sont présents en Normandie : Biopousses (50), Nid'Agri (27 et 76) et l'espace-test agricole du Perche (61). Rhizome, coopérative d'activité et d'emploi, est la couveuse d'activité normande pour le test agricole. De nombreuses collectivités réfléchissent également à la création d'espaces test afin de faciliter et pérenniser l'installation de maraîchers sur leur territoire.

Au-delà, de nouvelles solutions d'ingénierie financière souhaitent proposer des formules tout compris pour favoriser l'installation de maraîchers : un terrain aménagé prêt à cultiver et des équipements de départ mis à disposition. En contrepartie de la mise à disposition d'un outil de production fonctionnel, le producteur paie un loyer à une structure, le plus souvent une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Certains projets envisagent jusqu'au salariat du producteur qui travaille à alimenter la restauration collective en légumes, au travers une régie municipale maraîchère.

L'aval de la filière

Les producteurs de légumes bio peuvent se regrouper pour commercialiser leurs productions en commun. Les objectifs sont doubles : proposer une offre diversifiée en volumes conséquents avec un service logistique mutualisé (livraison mais aussi préparation de commande, facturation, relation client...). Les clients (magasins, restaurants collectifs...) sont demandeurs pour rationaliser leurs approvisionnements, quand les producteurs demandent de leur côté une planification et un engagement des clients.

Plusieurs opérateurs normands sont positionnés sur le secteur de la transformation / préparation des légumes biologiques. Parmi eux, la coopérative Agrial (branche légumes) est présente sur le territoire normand avec trois entreprises de préparation de légumes : Priméale conditionne et commercialise des légumes de 1^{re} gamme (carottes, salades, poireaux et pommes de terre) ; Florette avec des salades et des légumes frais prêts à l'emploi (4^e gamme) ; Créaline pour la production de soupes et purées fraîches à base de légumes (5^e gamme). D'autres opérateurs régionaux achètent et transforment la pomme de terre bio ou la betterave rouge bio.

Actualités des entreprises 2021



Création d'une légumerie-conserverie en Centre-Manche

Proposer plus de fruits et légumes bio et locaux, c'est l'objectif du projet de légumerie-conserverie porté par le groupement d'intérêt public Restauration collective du Centre-Manche qui réalise les repas destinés aux écoles de Saint-Lô, aux centres hospitaliers de Saint-Lô et Coutances, à l'Ehpad de la Fontaine-Fleury à Saint-Lô. L'activité de maraîchage bio sera lancée en mars-avril 2021 à Gourfaleur. En février-mars, la légumerie-conserverie démarrera son activité dans les locaux de l'ancienne cuisine de Coutances avec des légumes achetés à des producteurs bio locaux.

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021



D'Aucy vise 100 % de légumes certifiés bio ou HVE

D'Aucy (Filiale d'Eureden) s'engage dans la transition agro-écologique. Le groupe coopératif souhaite que tous ses producteurs de légumes soient certifiés bio ou avec un label environnemental d'ici 2023. En octobre 2020, D'Aucy comptait une centaine d'exploitations certifiées bio et huit avec le label Haute Valeur Environnementale.

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021



Carottes bio : 11 % des volumes en 2020

En 2020, le poids du bio dans les achats de carottes des ménages atteint 11 % des volumes (16 % en valeur). Cette progression des achats de carottes bio résulte d'un élargissement de sa taille de clientèle, passée de 17 % à 29 % des ménages entre 2015 et 2020.

Lettre de veille INCA BIO 44, juillet 2021



La ville de Bayeux crée un jardin bio pour approvisionner les cantines des écoles

La Ville de Bayeux (14) crée un jardin permacole et biologique dont les productions seront destinées à alimenter la cuisine centrale des écoles de Bayeux Intercom. Cet espace maraîcher s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Bessin qui verra le jour courant 2021. En mai dernier, l'organisme certificateur Ecocert a délivré la certification «agriculture biologique» au jardin. Les premières récoltes auront lieu cet automne.

Lettre de veille INCA BIO 44, juillet 2021

LES FILIÈRES DES FRUITS BIOLOGIQUES

LA PRODUCTION

10 % des surfaces françaises certifiées bio (toutes productions confondues).

Surfaces en fruits certifiées bio : **3 864** ha en bio en 2020

Conversions en 2020 (C1, C2 et C3) : **1 211** ha

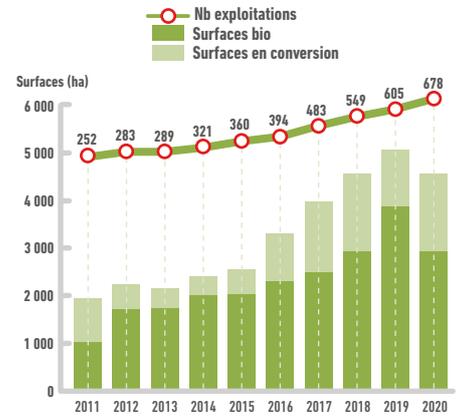
Part des surfaces régionales de fruits en bio : **29,4 %**

Dans la région, le nombre d'exploitations avec des surfaces en fruits bio progresse encore (+ 9 % entre 2019 et 2020), tout comme les surfaces conduites en bio (+ 9 %). En 2020, un quart des surfaces fruitières conduites en bio sont en conversion.

La production de fruits bio en Normandie est fortement orientée vers la production de

pommes à cidre ou jus de pommes (76,5 % des surfaces en fruits engagées en bio dans la région). Avec 3 883 ha engagés en bio (dont 966 ha en conversion) dans 382 exploitations, la Normandie est la 1^{re} région française productrice de pommes bio à cidre et à jus, avec 54 % des surfaces nationales (bio + conversion).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de fruits biologiques



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

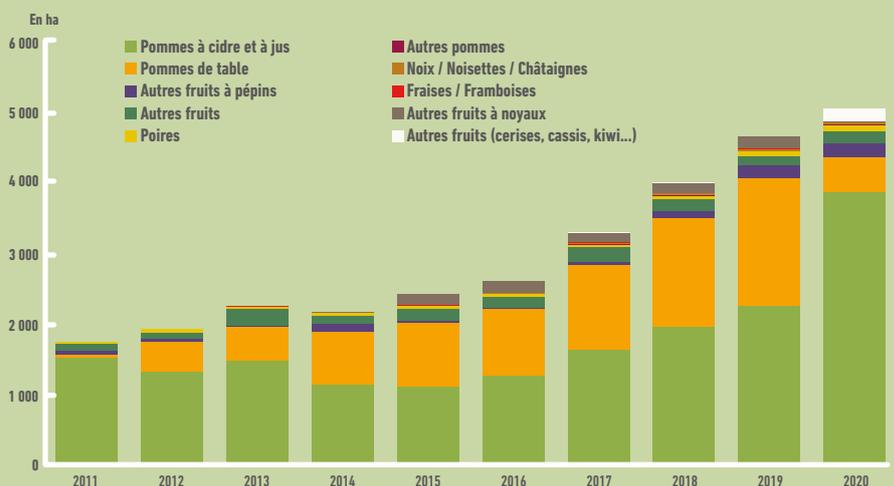
La production de fruits biologiques en Normandie

2020	Fruits à noyaux et à pépins		Fruits à coques	Petits fruits	Autres fruits	Total surfaces fruits
	Pommes à cidre et à jus	Autres fruits à noyaux et à pépins	Châtaignes, noisettes, noix et autres fruits à coque	Cassis, fraises, framboises, divers fruits rouges		
Nombre d'exploitations	382	269	21	33	93	678
Surface totale (ha)	3 883	969	31	14	178	5 075
<i>dont certifiés bio (ha)</i>	<i>2 917</i>	<i>766</i>	<i>27</i>	<i>10</i>	<i>145</i>	<i>3 865</i>
<i>dont en conversion (ha)</i>	<i>966</i>	<i>203</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>33</i>	<i>1 210</i>
% / total surfaces fruits	76,5 %	19,1 %	0,6 %	0,3 %	3,5 %	100 %

Évolution des surfaces en fruits en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en fruits bio progressent depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de projets de diversification et de développement des systèmes agro-écologiques. Les fruits peuvent être commercialisés à l'état brut ou transformés (confitures, gelées, sirops, jus...).

Ces surfaces sont à considérer avec prudence, notamment les surfaces en pommes qui ne sont pas toujours renseignées dans la bonne catégorie (fruits de table ou pour la transformation).



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2011 à 2020

L'aval de la filière

LE CIDRE ET SES DÉRIVÉS

En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio ou en grandes

surfaces. Pour les producteurs positionnés sur les circuits longs, ils disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie. Les produits sont alors commer-

cialisés dans divers réseaux de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

Les produits cidricoles bio normands sous AOC/AOP

Nous avons contacté le comité de soutien des organismes de défense et de gestion des appellations cidricoles (CICD) qui fédère les associations et syndicats des AOC cidricoles normandes. Une enquête a été faite par le CICD auprès des agriculteurs pour les appellations suivantes : AOC Calvados Pays d'Auge, AOC Calvados Domfrontais, AOC Cidre du Perche, AOP Cidre Cotentin, AOP Cidre Pays d'Auge. Des exploitations agricoles sont labellisées AOC/AOP et possèdent également la certification AB.

Calvados Pays d'Auge (AOC depuis 1942)	42 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en bio ou en conversion.	En AOC Calvados Pays d'Auge,
Calvados Domfrontais (AOC depuis 1997)	39 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en bio ou en conversion.	En AOC Calvados Domfrontais,
Cidre Pays d'Auge (AOC depuis 1996 + AOP)	60 % des producteurs récoltants sont en bio.	En AOP Cidre Pays d'Auge,
Cidre Cotentin (AOC depuis 2016 + AOP)	7 des 12 producteurs sont en bio.	En AOP Cidre Cotentin,
Cidre du Perche (AOC depuis 2020)	les 7 producteurs récoltants sont en bio.	En AOC Cidre du Perche,
Calvados (AOC depuis 1984) Pommeau de Normandie (AOC depuis 1991) Poiré Domfront (AOC depuis 2001 + AOP)	Nous ne disposons pas d'informations pour ces appellations.	

D'après l'animatrice du CICD, Mathilde Baloche, une augmentation des conversions à l'agriculture biologique est constatée. En revanche, la double activité avec l'élevage peut freiner les conversions. Les modes de production de l'élevage semblent demander plus de technicité et de maîtrise pour se convertir en bio.



LES FILIÈRES DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES BIOLOGIQUES (PPAM)

LA PRODUCTION

Moins de **1 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en PPAM bio : **54** ha certifiées bio en 2020

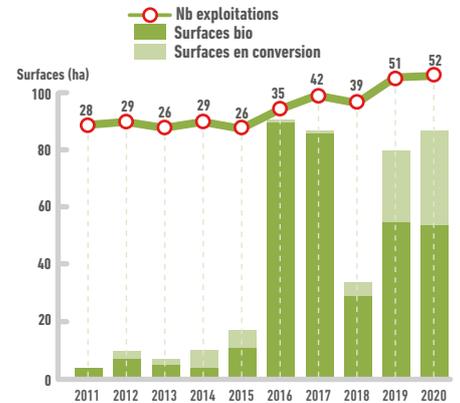
Conversions en 2020 (C1, C2 et C3) : **33** ha

Part des surfaces régionales de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en bio : **30 %**

En Normandie, les surfaces en plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio cultivées sont limitées et fluctuent d'une année sur l'autre pour atteindre 87 ha en 2020, répartis dans une cinquantaine d'exploitations.



Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de PPAM biologiques



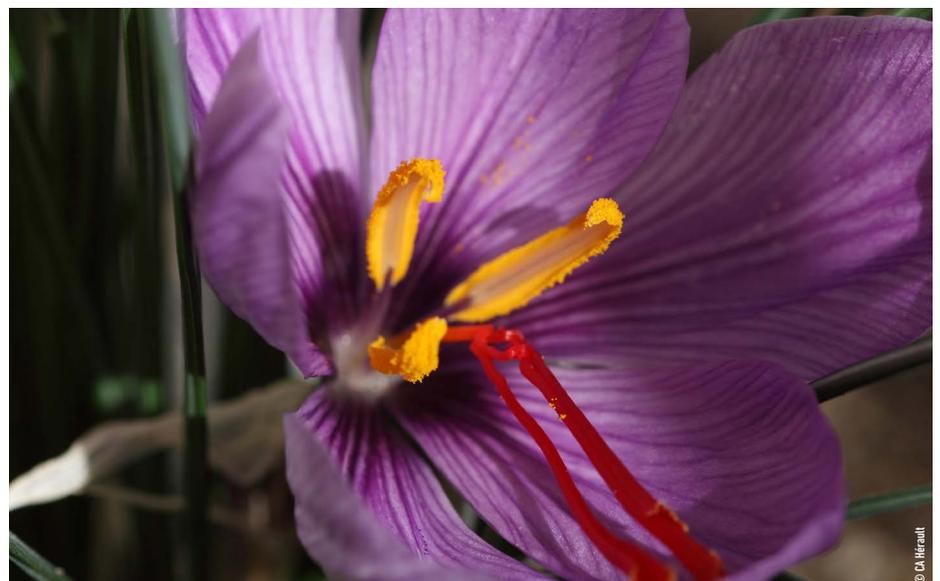
Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

L'aval de la filière

La production de PPAM se décompose en deux catégories : d'une part, les plantes condimentaires principalement cultivées par les maraîchers sur de très petites surfaces et d'autre part, les plantes aromatiques, médicinales et à parfum, issues de cueillette sauvage ou de cultures très extensives, concernant très peu de producteurs. Elles sont vendues sous forme de plantes sèches, de confitures et de sirop.

LES AUTRES FILIÈRES VÉGÉTALES BIOLOGIQUES

Parmi les petites filières végétales bio de la région, quelques producteurs proposent du raisin de table, de la vigne, des champignons, du houblon, du safran, de l'ortie, des cultures florales et ornementales, des sapins de Noël... le tout, sur des surfaces limitées.



4.

Les préparateurs bio

EN FRANCE

Les filières bio poursuivent leur structuration. En aval de la production agricole biologique, le nombre d'opérateurs a augmenté de 12 % entre 2019 et 2020, pour atteindre 25 763 entreprises de transformation (artisanale et industrielle), de distribution (commerce de gros et de détail) et d'import/export de produits bio. Elles couvrent l'ensemble des domaines des industries agroalimentaires.

EN NORMANDIE

Fin 2020, la Normandie compte 1 547 entreprises avec une activité de transformation en AB, qu'elle soit fermière, artisanale ou industrielle. C'est dans le Calvados qu'elles sont les plus nombreuses, c'est également dans ce département que le développement est le plus important (+ 21 % entre 2019 et 2020).



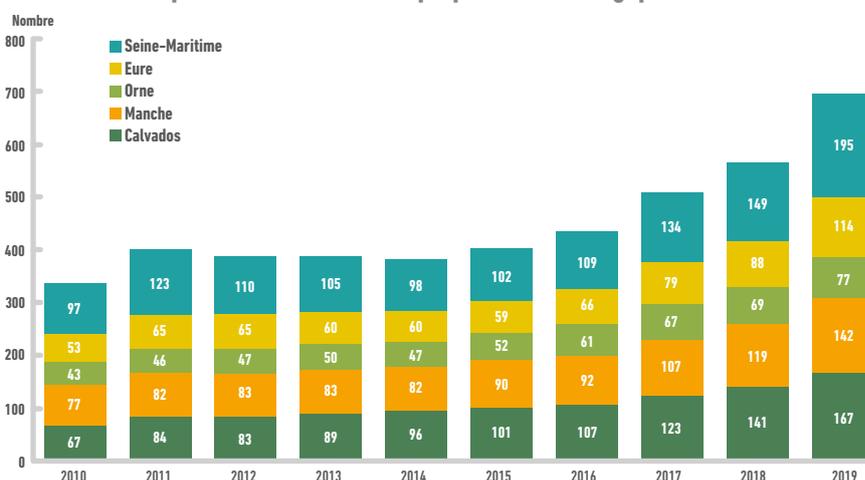
Les entreprises de transformation avec une activité bio en Normandie

2020	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Activité de transformation (fermière, artisanale, industrielle)	402	196	339	257	353	1 547
Évolution / 2019	+ 21 %	+ 15 %	+ 14 %	+ 17 %	+ 18 %	+ 17 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020



Évolution et répartition du nombre de préparateurs biologiques en Normandie



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2019

Actualités des entreprises 2021



Qui sont les champions des produits bio de grande consommation en 2020 ?

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Les cinq groupes industriels ayant connu la plus forte progression de chiffre d'affaires en bio en 2020 sont : Léa Nature (Jardin Bio), Unilever (Knorr, Miko), Ecotone (Bjorg, Alter Eco), Avril (Lesieur, Puget) et Henkel (cosmétiques et produits d'entretien). Cinquième en valeur absolue, Henkel occupe la première place en progression relative, il a plus que doublé son CA bio en 2020 (+ 119 % / 2019).



Les 10 références bio les plus vendues en grandes surfaces en 2020

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

La première référence bio vendue dans la grande distribution en 2020 (hors marque de distributeur) est le pack de 6 bouteilles de 1 litre de lait Lactel bio et engagé demi-écrémé. Cette référence a généré un chiffre d'affaires de près de 20 M €. Elle est suivie par L'œuf de nos villages plein air par 10 (15,6 M €) et par la bouteille d'huile d'olive Carapelli Classico de 750 ml (15,3 M €). Dans ce top 10, figurent huit produits bio de marques issues du conventionnel : Lactel (avec 2 produits), Loué (avec 2 produits), L'œuf de nos Villages (avec 2 produits), Carapelli et La Boulangère. Le lait et les œufs occupent six références sur dix. Nocciolata (avec sa pâte à tartiner bio) et Bjorg (avec son biscuit fourré au chocolat noir) sont les seules marques 100 % bio de ce top 10.



Les 15 marques alimentaires qui vendent le plus de bio

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Dans le classement des 15 plus importantes marques alimentaires bio, figurent huit marques spécialisées bio qui réalisent les 2/3 du CA cumulé. Avec 295 M€, Bjorg arrive en tête devant Jardin Bio étic (213 M€) puis Lactel (121 M€ en bio), la première marque non spécialiste bio de ce classement.

LA RESTAURATION BIOLOGIQUE

Un cahier des charges pour la restauration commerciale bio

RESTAURATION



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

50% 75% 95%

RESTAURATION



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

50% 75% 95%

RESTAURATION



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

50% 75% 95%

En France, depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau cahier des charges est entré en vigueur concernant la restauration commerciale bio, avec trois niveaux de certification :

- la catégorie 1 couvre les restaurants dont 50 % à 75 % des approvisionnements, en valeur d'achat, se font en bio,
- la catégorie 2 vise les établissements où ils représentent 75 % à 95 %,
- la catégorie 3 pour au moins 95 %.

Les établissements qui veulent entrer dans cette démarche sont contrôlés par des organismes certificateurs qui valident le respect du cahier des charges.

Évolution des achats de denrées alimentaires par les circuits de restauration



Source : AND - International pour Agence BIO

Avec les mesures sanitaires COVID-19 qui ont impliqué la fermeture des établissements de restauration puis une fréquentation réduite à leur réouverture, le secteur de la restauration a enregistré en 2020 un recul de son chiffre d'affaires global de 32 % (- 33 % pour la restauration commerciale : restauration traditionnelle, cafétéria et fast-food ; - 24 % pour la restauration collective sous contrat et en régie).

En lien avec cette activité réduite, les achats de produits bio par la restauration hors domicile ont diminué de 21 % en 2020 par rapport à 2019, passant de 640 M€ HT en 2019 à 505 M€ HT en 2020. Ces achats se répartissent en 290 M€ HT pour la restauration collective (- 25 % / 2019) et 215 M€ HT pour la restauration commerciale (- 14 % / 2019).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'article 24 de la loi «pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», dite loi «EGAlim», est entré en vigueur. Il stipule que les repas servis dans les restaurants collectifs doivent avoir une part au moins égale, en valeur, à 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Cela s'applique à la restauration collective, publique et privée, qui regroupe quatre grandes catégories de restauration : scolaire (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite), d'entreprise (restaurants administratifs et d'entreprise) et autres (centre de vacances, armée, prison...).

Actualités des entreprises 2021



Une campagne pour promouvoir les signes de qualité en restauration collective

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

L'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a lancé début 2021 une campagne de communication dans le but de promouvoir les produits sous signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) dans la restauration collective publique. Cette démarche intervient suite aux orientations fixées dans la Loi EGAlim qui prévoit une composition d'au moins 50 %, en valeur, de produits alimentaires durables notamment sous SIQO (dont au moins 20 % en AB) dans les repas servis en restauration collective, d'ici le 1^{er} janvier 2022.



Le bio dans les assiettes amène les collectivités à reconsidérer l'agriculture

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

La loi EGAlim amène les collectivités vers des problématiques nouvelles. Au 1^{er} janvier 2022, les repas fournis par les collectivités devront contenir au moins 20 % (en valeur) de produits bio. Ce qui peut apparaître comme une contrainte peut aussi être l'opportunité pour les municipalités de préserver ou de relocaliser l'agriculture sur leur territoire. Des outils et des interlocuteurs peuvent les accompagner, c'est le message qui a été transmis lors d'une conférence numérique organisée dans le cadre du salon des maires et des collectivités locales en novembre dernier.



Le restaurant CFA de Fauville-en-Caux labellisé Ecocert «En Cuisine»

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Le restaurant du CFA de Fauville-en-Caux a reçu le label Ecocert «En cuisine» de niveau 1. Le chef de cuisine et son équipe proposent des repas composés d'au moins 10 % de produits bio, d'une part importante de fruits et légumes de saison et d'un approvisionnement en filière courte. Le restaurant scolaire s'engage également à limiter le gaspillage et à réaliser un autodiagnostic environnemental. La prochaine étape pour les équipes du restaurant du CFA est de mettre en place de nouvelles actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire et optimiser la gestion des déchets.



Création d'une légumerie-conserverie en Centre-Manche

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Proposer plus de fruits et légumes bio et locaux, c'est l'objectif du projet de légumerie-conserverie porté par le groupement d'intérêt public Restauration collective du Centre-Manche qui réalise les repas destinés aux écoles de Saint-Lô, aux centres hospitaliers de Saint-Lô et Coutances, à l'Ehpad de la Fontaine-Fleury à Saint-Lô. L'activité de maraîchage bio sera lancée en mars-avril 2021 à Gourfaleur. En février-mars, la légumerie-conserverie démarrera son activité dans les locaux de l'ancienne cuisine de Coutances avec des légumes achetés à des producteurs bio locaux.



Des repas 100 % bio dans les cantines scolaires, est-ce faisable ?

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

L'article 24 de la loi «EGAlim» précise qu'au plus tard, le 1^{er} janvier 2022, tous les repas servis dans les restaurants collectifs (publics et privés) devront avoir une part au moins égale, en valeur, à 20 % de produits issus de l'AB. Certaines communes ont anticipé cette réglementation et vont déjà plus loin que les 20 % imposés en proposant des menus 100 % dans les cantines scolaires, comme à Langouët (35) depuis 2004. D'autres, comme la ville de Rennes, visent cet objectif de 100 % pour 2025 (contre 32 % en 2020).



Le guide EGAlim des produits normands

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

La loi EGAlim impose notamment à la restauration collective des mesures telles que la qualité de l'approvisionnement en matières premières. Le guide EGAlim normand a été conçu pour permettre la compréhension de cette loi et faciliter son application. Il permet aux acheteurs de la restauration collective de trouver les produits normands qui répondent aux critères de produits durables et de qualité, tels que définis dans l'article 24 de la loi dite EGAlim.

Commercialisation des produits bio

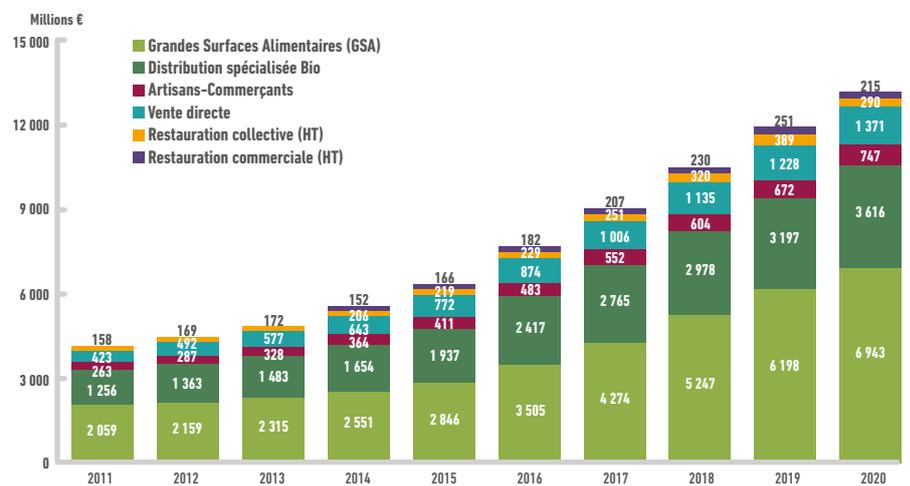
5.

LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES

En France

Pour l'Agence BIO, les «distributeurs» regroupent des entreprises de commercialisation de produits biologiques, vers le consommateur final (détaillants) ou non (grossistes).

Évolution du chiffre d'affaires alimentaire bio par circuit de distribution



Source : Agence BIO / AND-international 2021

Les grandes surfaces génèrent près de 55 % du CA des produits alimentaires bio

En France, les produits alimentaires bio sont commercialisés via quatre principaux circuits de distribution :

- les grandes et moyennes surfaces (55 % du CA alimentaire bio en 2020). Le chiffre d'affaires en produits alimentaires bio des enseignes généralistes (dont e-commerce / Drive, magasins de proximité et hard discount) a progressé de 12 % entre 2019 et 2020. En raison du contexte sanitaire de 2020, les hypermarchés ont vu leur part de marché reculer, au profit du Drive qui s'est développé.
- les magasins spécialisés bio, en réseau ou indépendants (28 % du CA en 2020). Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio a progressé de 13 % entre 2019 et 2020. Les magasins bio, de taille généralement plus modeste et le plus souvent implantés en centre ville ont été plébiscités en 2020. Leur chiffre d'affaires a progressé, malgré un ralentissement des ouvertures.
- la vente directe du producteur au consommateur (11 % du CA en 2020). En 2020, la vente directe de produits bio a pâti des mesures sanitaires mises en place (restriction des déplacements, mesures concernant les marchés de plein vent, contraintes d'organisation pour les AMAP) mais a bénéficié de l'engouement pour les produits locaux (avec mise en place de plateformes pour identifier les producteurs près de chez soi, développement des commandes en ligne, mise en place de Drive fermiers). Le bilan est globalement positif, le chiffre d'affaires de la vente directe des produits bio a progressé de 12 % entre 2019 et 2020.
- les artisans et/ou commerçants (6 % du CA en 2020). Le chiffre d'affaires en produits bio des artisans et/ou commerçants a progressé de 11 % entre 2019 et 2020. La proximité de ces commerces en période de confinement explique ces bons résultats.

Suivant les catégories de produits, la place de chaque circuit de distribution est plus ou moins importante. Dans le secteur des fruits et légumes bio, les magasins spécialisés bio représentent le premier circuit de distribution, devant les GMS. Dans le secteur de la crèmerie bio, les GMS sont le premier circuit de distribution, devant les magasins spécialisés bio. La vente directe est bien développée dans les secteurs du vin bio et des fruits et légumes bio. Les ventes assurées par les artisans/commerçants concernent majoritairement le pain bio, le vin bio (via les cavistes) ainsi que les viandes bio.

Chiffre d'affaires des produits alimentaires biologiques par circuit de distribution

	Chiffre d'affaires TTC (en millions €)							Croissance 2020/2019	Part de marché
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Grandes et moyennes surfaces	2 551	2 846	3 505	4 274	5 247	6 198	6 934	+ 11,9 %	+ 54,7 %
<i>Distribution spécialisée bio en réseau</i>	<i>1 306</i>	<i>1 554</i>	<i>1 943</i>	<i>2 279</i>	<i>2 490</i>	<i>2 723</i>	<i>3 159</i>	+ 16,0 %	+ 24,9 %
<i>Distribution spécialisée bio indépendante</i>	<i>348</i>	<i>383</i>	<i>474</i>	<i>486</i>	<i>488</i>	<i>473</i>	<i>457</i>	- 3,4 %	+ 3,6 %
Total distribution spécialisée bio	1 654	1 937	2 417	2 765	2 978	3 197	3 616	+ 13,1 %	+ 28,5 %
Artisans commerçants	364	411	483	552	604	672	747	+ 11,2 %	+ 5,9 %
Vente directe	643	772	874	1 006	1 135	1 228	1 371	+ 11,6 %	+ 10,8 %
Total	5 212	5 966	7 279	8 597	9 964	11 294	12 668	+ 12,2 %	100 %
Part de l'AB*	3,0 %	3,4 %	3,9 %	4,5 %	5,3 %	6,1 %			

*Basé sur la consommation des ménages en biens de l'INSEE : produits agricoles, sylvicoles, pêches, produits agroalimentaires hors tabacs. Mai 2021.

Source : Agence BIO / AND-international 2021

En Normandie

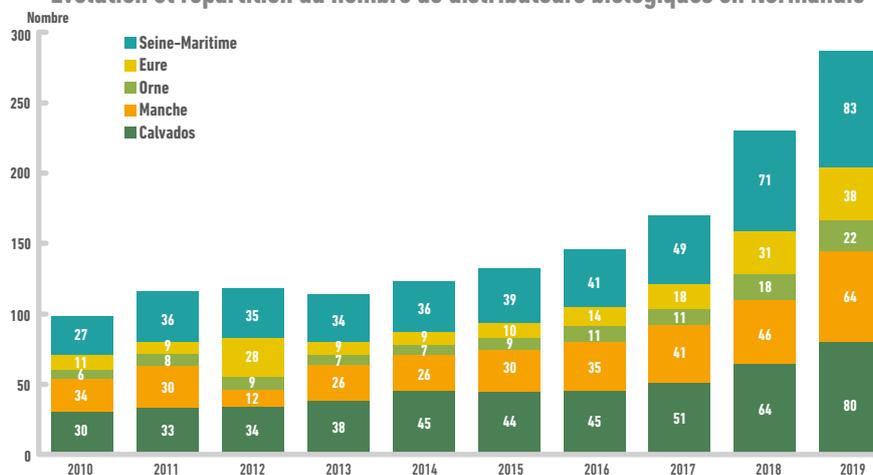
Fin 2020, la Normandie compte 853 entreprises avec une activité de distribution en AB. C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses, c'est également dans ce département que le développement est le plus important (+ 27 % entre 2019 et 2020).

Les entreprises de distribution avec une activité bio en Normandie

2020	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Distributeurs (de gros et de détail)	208	123	203	96	223	853
Évolution / 2019	+ 25 %	+ 23 %	+ 21 %	+ 24 %	+ 27 %	+ 24 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

Évolution et répartition du nombre de distributeurs biologiques en Normandie



Source : Agence BIO – Chiffres clés 2019

Le nombre de distributeurs notifiés bio est en dessous du nombre de points de vente bio (ou mixtes) en région. Deux cas de dispenses sont prévus par le décret n°2007-682 du 3 mai 2007 (modifiant le décret n° 94-1212 du 26 décembre 1994), complété par l'arrêté du 20 juin 2007. Ces dispenses concernent uniquement les distributeurs qui revendent directement des produits biologiques au consommateur final ou à l'utilisateur final (éleveur pour les aliments du bétail et agriculteur pour les semences) et stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente. La vente doit être effectuée en présence à la fois de l'opérateur ou de son personnel chargé de la vente et du consommateur final. Dans ce cas, il y a deux possibilités :

- **Dispense totale de notification et de contrôle** pour les opérateurs qui achètent préemballés et revendent en l'état des produits issus de l'agriculture biologique.
- **Dispense de contrôle** pour les opérateurs qui revendent en vrac des produits issus de l'agriculture biologique, si le montant annuel d'achat de ces produits est inférieur à 10 000 € HT. **Ces opérateurs sont cependant tenus de notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.**

Dans les deux cas, l'opérateur ne doit ni produire, ni préparer, ni reconditionner, ni importer de produits biologiques.

Actualités des entreprises 2021



Le bio : la bouée de sauvetage des hypermarchés en 2020

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Selon les données Nielsen, le bio a contribué à 36 % de la croissance des hypermarchés en 2020. Sur les autres circuits, la responsabilité du bio dans la dynamique est moins forte, elle n'a été que de 13 % pour les supermarchés et le réseau de proximité. Preuve que la dynamique bio reste intouchable et confirme une vraie croissance structurelle. Le bio en hypermarchés a été tiré par les marques nationales bio tandis que les marques de distributeurs bio ont moins contribué à la croissance.



Bio et premium ont soutenu les MDD en 2020

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Les marques de distributeurs (MDD) représentaient 33 % des ventes en valeur, tous circuits de grande distribution confondus. Leur chiffre d'affaires a progressé de 6 % entre 2019 et 2020, une croissance comparable à celle des marques nationales sur la période (+ 6 %). Deux segments MDD se portent particulièrement bien : le bio (+ 10 % en valeur et + 12 % en volume) et le premium (+ 11 % en valeur et + 12 % en valeur). Pour les MDD standards, de loin les plus représentées, 2020 s'est soldée sur une hausse plus modérée.



Magasins spécialisés bio : plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

BD'après Biotopia (panéliste spécialisé dans les circuits bio), le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio devrait atteindre 4,1 milliards d'euros en 2020 (+ 6 % / 2019), 86 % de cette somme est dépensée dans des produits alimentaires (dont 10 % de vrac). Le panier moyen dans les magasins spécialisés bio progresse de 6 € en 2020, pour s'établir à 42 €.



Les tendances bio pour 2021 : le vrac, le digital et le local

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Le magazine Bio Linéaires a sondé les enseignes de la distribution spécialisée bio sur les types de produits ou services qu'elles veulent prioriser en 2021. A la première position, figure le vrac / zéro déchet (90 % des magasins interrogés l'ont cité dans leurs trois produits ou services à prioriser). En deuxième position, le digital fait pour la première fois son apparition dans le top 3 des priorités des magasins spécialisés bio (une enseigne nationale l'a mis en première position). Puis en troisième position : l'approvisionnement local. Parmi les autres produits et services à mettre en avant pour 2021, sont cités le référencement de produits bio «+» (Demeter, Bio Cohérence...) et, dans de moindres mesures, les marques de distributeurs.



Carrefour, acteur ambitieux de la distribution spécialisée bio

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Avec l'acquisition de 107 magasins Bio c'Bon fin 2020, Carrefour compte désormais 170 magasins spécialisés bio (avec également 32 magasins sous enseigne Carrefour bio et autant sous la bannière So.bio). Les magasins Bio c'Bon seront tous opérationnels à partir de fin février, quand les points de vente auront été rafraîchis. Dès fin 2021, Carrefour prévoit d'exploiter 200 magasins bio, hors Carrefour bio (dont le développement pose question) et confirme son souhait de conserver les deux enseignes spécialisées. So.bio pour les plus grandes surfaces sur des emplacements plutôt en périphérie ; Bio c'Bon sera privilégié pour les sites plus petits, dans des configurations plus urbaines. En 2022, le distributeur espère bien atteindre 400 millions € de chiffre d'affaires sur le créneau de la distribution bio spécialisée.



Le test Casino #Bio s'élargit à quatre magasins

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

L'enseigne de proximité Casino #Bio poursuit sa phase de test avec trois nouveaux magasins ouverts fin 2020. Ces points de vente proposent environ 4 000 références bio, une large gamme de vrac ainsi qu'une offre de salades, plats cuisinés, sandwichs et pâtisseries bio à emporter. Ils disposent aussi d'un espace de restauration sur place, qui n'a pu être encore ouvert en raison de la crise sanitaire.



Lidl annonce une foire aux vins de printemps 100 % bio

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Pour son opération de printemps qui débutera en mars prochain en exclusivité sur le web, Lidl proposera pour la première fois uniquement des vins bio. La sélection de 20 vins se compose de douze vins rouges, de six vins blancs, d'un vin effervescent et d'un vin rosé de différents vignobles de France (Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Corse, Languedoc-Roussillon, Loire et Rhône). La cuvée la plus accessible est proposée à partir de 4,79 € la bouteille.



Le réseau des magasins spécialisés bio continue de se développer

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Selon les données Nielsen, le bio a contribué à 158 ouvertures de points de vente en 2020, le parc du réseau de magasins spécialisés bio poursuit son développement malgré un contexte sanitaire délicat, même si on est loin des fortes cadences d'ouvertures observées en 2017 et 2018. Biocoop et La Vie Claire tiennent le haut du pavé avec, respectivement, 50 et 25 ouvertures de magasins en 2020.



La start up BioDemain accélère son développement

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Pendant leur période de conversion à l'AB, les agriculteurs suivent la réglementation bio mais leur production est valorisée en filière conventionnelle. La start up achète les productions de ces agriculteurs en conversion et les commercialise sous la marque BioDemain, les étiquettes affichant : «Ce produit n'est pas (encore) bio» et «Choisir BioDemain, c'est soutenir les agriculteurs qui passent au bio». Pour accélérer son développement sur le territoire et viser une distribution de ses produits dans 600 points de vente d'ici la fin de l'année (contre 70 magasins en France actuellement), l'entreprise vient de finaliser une levée de fonds de 1,2 million €. Une centaine de producteurs devraient être ainsi accompagnés en 2021, contre 30 en 2020. La gamme, qui comporte une dizaine de produits d'épicerie et de boissons, pourrait également s'élargir.

Carrefour abandonne l'enseigne Carrefour Bio en France

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

24 des 32 magasins Carrefour Bio présents sur le territoire français vont passer sous l'enseigne Bio c' Bon d'ici la fin du 1^{er} semestre 2021. Les huit autres magasins passeront sous les enseignes de proximité du groupe (Carrefour City, Express, Contact). Depuis que le groupe Carrefour avait mis un pied dans la distribution spécialisée bio avec le rachat de So.Bio en 2018 puis de Bio c' Bon fin 2020, la question de la légitimité de l'enseigne Carrefour Bio, née en 2013, se posait. Pour le moment, Carrefour Bio perdure en Europe, avec quatre magasins en Espagne, trois en Pologne et un en Belgique. A terme, il n'est pas exclu de les faire basculer dans le réseau de distribution spécialisée.

Greenweez dépasse les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Greenweez (racheté par le groupe Carrefour en 2016), site français leader de la vente en ligne de produits bio et éco-responsables, a dépassé les 100 millions € de chiffre d'affaires en 2020 (+ 60 % par rapport à 2019). Greenweez lance au printemps sa nouvelle marketplace pour accroître l'offre de produits proposés et espère arriver à 100 000 références à la fin de l'année et 300 000 l'année prochaine (contre actuellement 15 000 références alimentaires et non-alimentaires sur son site) en se positionnant sur de nouveaux secteurs comme l'habillement, l'ameublement, les mobilités douces et les produits d'occasion.

Pourquoi les ventes de produits bio reculent en GMS

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Les ventes de produits bio enregistrent un léger recul de leur chiffre d'affaires en GMS depuis le début d'année 2021, alors que la croissance habituelle était à deux chiffres. Ce recul s'explique par trois indicateurs de consommation : en 2021, le marché bio n'a pas autant recruté qu'auparavant (98 % des foyers français sont déjà acheteurs de bio, en gagner de nouveaux devient plus difficile) ; la fréquence d'achat est restée stable à 28 actes/an quand elle gagnait chaque année deux à trois passages en caisse ; le nombre de catégories bio achetées est identique à l'an passé (16), alors qu'il progressait habituellement de 3 à 4 catégories par an. Sur ce critère comme sur celui de la fréquence d'achat, la réserve de croissance demeure encore importante.

Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio a progressé de plus de 10 % en 2020

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Le Syndatis bio (syndicat des distributeurs bio spécialisés) annonce pour 2020 une croissance de chiffre d'affaires de 10,3 % pour les magasins spécialisés en produits bio. Cette croissance des ventes a notamment été portée par les produits bruts non transformés et plus particulièrement les fruits et légumes bio qui ont progressé encore plus vite.

- Avec 700 points de vente (dont 60 ouvertures en 2020), Biocoop annonce un chiffre d'affaires 2020 de 1,6 milliard € (+ 16,6 % / 2019). 80 ouvertures de magasins sont prévues en 2021.
- Avec 219 magasins (dont 13 ouvertures en 2020), Naturalia (filiale du groupe Casino) annonce un chiffre d'affaires 2020 de 395 millions € (+ 22,4 % / 2019). Pour 2021, il est prévu l'intégration de 5 ex magasins Bio C'Bon. La chaîne postule également pour la reprise de Biocash/Bio & Sens (une dizaine de points de vente dans le Sud et l'Est de la France).
- Avec 380 magasins (dont 31 ouvertures en 2020), La Vie Claire (réseau de distributeurs indépendants fondé il y a 70 ans) annonce un chiffre d'affaires 2020 de 385 millions € (+ 16 % / 2019). L'expansion du parc de magasins devrait se poursuivre en 2021.
- Le réseau des Comptoirs de la Bio n'a pas communiqué de chiffre d'affaires pour 2020 (il était de 360 millions € en 2019). 16 magasins supplémentaires ont déjà intégré le groupement depuis janvier 2021. Le réseau prévoit l'ouverture d'un point de vente par semaine en 2021.

Les magasins spécialisés bio repartent en quête de mètres carrés

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Le parc de magasins spécialisés bio compte 2 344 points de vente fin août 2021 (contre 846 il y a dix ans). Ce sont 194 unités de plus sur un an. 2021 marque la troisième meilleure année de la décennie en matière de croissance pour le circuit bio qui est le plus dynamique de la distribution spécialisée en termes de création. L'accélération des ouvertures de magasins bio depuis 12 mois explique en partie la dynamique des ventes (en 2020, les ventes des spécialistes bio ont progressé de 16 % après deux années en croissance de + 9 %), portée par le maillage très urbain du réseau spécialisé bio (58 % des points de vente se trouvent en centre-ville). Les confinements induits par la crise du COVID-19 ont boosté le circuit de proximité et, de fait, les magasins spécialisés.

Biocoop affirme ses engagements

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Le leader des magasins spécialisés bio a présenté les engagements adoptés par les sociétaires à l'occasion de la dernière assemblée générale. Les trois objectifs sont : l'accélération de la transition écologique (priorité à l'approvisionnement français, développement de la consigne verre et de la vente en vrac) ; le soutien à l'économie sociale et solidaire (partage de la valeur) ; le soutien à l'alimentation bio exigeante (pas de produits ultra-transformés dans son offre à marque propre, soutien à la biodiversité variétale).

Qu'attend le consommateur lorsqu'il achète en magasin bio ?

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Un consommateur va choisir son magasin bio en fonction de la qualité générale des produits, d'un choix large dans les produits locaux et de la possibilité d'acheter en vrac. Le rayon des fruits et légumes est le premier rayon en termes d'attente suivi par l'alimentation générale et le vrac. L'origine France et le local sont incontournables. Sur l'étiquette du produit, le consommateur s'attend à trouver l'origine des matières premières (72 %), le lieu de fabrication (68 %) et l'impact de l'entreprise/du produit sur la biodiversité (64 %). Sur les produits transformés, on voit émerger l'importance de connaître la localisation du site de transformation.

LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES

Les importations

Fin 2020, la Normandie compte 26 entreprises avec une activité d'import/export de produits bio. C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses, c'est également dans ce département que le développement est le plus important (+ 58 % entre 2019 et 2020).

Les entreprises d'import / export avec une activité bio en Normandie

2020	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Importateurs	6	6	2	0	12	26
Évolution / 2019	- 33 %	0 %	0 %	-	+ 58 %	+ 15 %

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2020

Malgré la hausse de la demande, le taux d'importation en produits bio reste stable en 2020

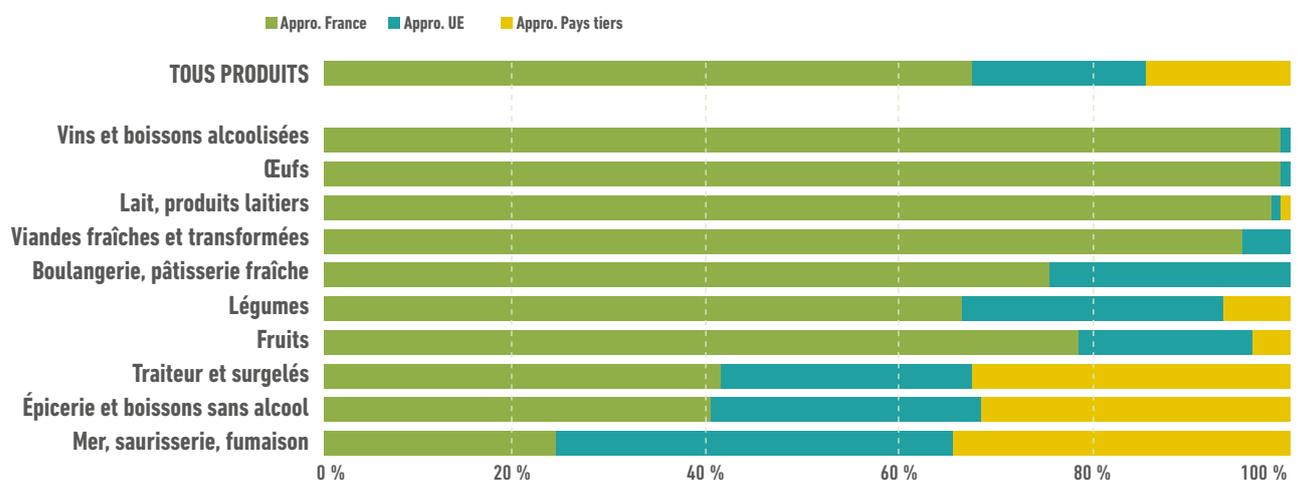
En moyenne, tous secteurs confondus, la valeur des produits bio consommés en France et provenant de l'étranger (approvisionnement UE et hors UE) est estimée à 33,5 % en 2020 (quasi stable / 2019 avec 33,1 %) mais en valeur absolue, le marché étant dynamique, les importations de produits biologiques augmentent, passant d'un montant global de

2,49 milliards € au stade de gros en 2019, à 2,83 milliards € en 2020. Ce taux d'importation descend à 20,9 % sans les produits tropicaux dont la production métropolitaine est limitée ou impossible, et même à 19,8 % si l'on retire également le sucre.

La quasi-totalité du vin bio, des œufs bio, du lait et des produits laitiers bio, des viandes bio

consommés en France proviennent de France. Les approvisionnements externes (UE et hors UE) sont composés de produits bio tropicaux (fruits frais, notamment la banane, café, thé et cacao, sucre de canne) et méditerranéens (blé dur et dérivés, tomates fraîches et pour l'industrie, légumes frais et agrumes, huile d'olive).

Origine des approvisionnements selon les produits bio en 2020



Source : Agence BIO / AND-international 2021



Les exportations

Parallèlement, la France est exportatrice de produits biologiques (y compris les ventes dans les Etats membres de l'Union européenne). En 2020, les exportations françaises de produits bio sont estimées à 887 millions d'euros (+ 7,5 % / 2019). Les vins constituent plus de la moitié de la valeur exportée. Un quart est issu des produits de l'épicerie. Le dernier quart repose sur certains fruits (pommes, noix), la volaille, le lait et les fromages.

En Europe et dans le Monde

Les produits bio importés répondent-ils tous aux mêmes normes européennes ?

L'Union Européenne (UE) possède sa propre réglementation (commune aux 27 Etats membres) en matière de production bio mais les produits bio importés en UE ne répondent pas nécessairement à cette réglementation. Le tiers des produits bio consommés en France sont importés, pour moitié de pays hors UE. Pour les pays hors UE dont les processus de certification et de contrôle ont été reconnus équivalents par la Commission européenne, les produits bio importés depuis ces pays en Europe bénéficient automatiquement du logo bio européen (Eurofeuille). En l'absence de réglementation reconnue équivalente, des contrôles sont effectués sur place par un organisme certificateur agréé. Avec l'entrée en vigueur en 2022 du nouveau règlement européen bio, les contrôles sur les importations en provenance de pays tiers seront renforcés, avec notamment la fin du principe d'équivalence : à l'issue d'une période de transition de cinq ans, toutes les importations de produits bio devront être contrôlées à la fois au départ des pays exportateurs et à l'arrivée dans l'UE.

Baisse des importations de produits bio en 2020

L'Union européenne a amélioré son autosuffisance en produits bio en 2020 et a diminué ses importations, avec 2,79 millions de tonnes de produits agricoles et agroalimentaires labellisés bio importées en 2020 (- 2 % / 2019). Les fruits tropicaux, noix et épices représentaient 30 % des importations européennes en volume, devant les tourteaux, le sucre et les légumes. 10 pays (dont la Chine et l'Ukraine) fournissent 64 % des achats de l'UE, mais ils ont perdu du terrain en 2020 au profit de plus petits exportateurs (Equateur et République dominicaine). Le miel est la principale production animale importée dans l'UE, très loin devant la viande bovine.

Les exportateurs américains de produits bio optimistes sur le marché européen

Il est difficile de suivre avec précision les importations européennes de produits bio en provenance des Etats-Unis, faute de codes douaniers spécifiques, mais l'USDA (le département de l'agriculture des États-Unis) estime que les entreprises américaines profitent de la croissance du marché du bio en Europe, même si les exportations de 2020 ne semblent pas avoir battu le record de 2018. Les exportations de produits bio américains vers l'Europe concernent notamment la patate douce, les cranberries séchées, les pamplemousses et les fruits à coques. Le Royaume-Uni était le principal client pour les produits bio américains, il est possible que les choses évoluent avec le Brexit. Les autres importateurs sont notamment l'Allemagne, la Belgique, la Pologne et l'Espagne.

La consommation de produits alimentaires bio

6.

En 2020, 9 français sur 10 ont consommé au moins un produit bio

En France, en 2020, le marché des produits alimentaires biologiques (consommation à domicile et hors domicile) est évalué à 13,2 milliards d'euros (+ 10,4 % / 2019), soit 6,5 % de la consommation alimentaire des ménages en France (contre 3 % en 2014). La consommation à domicile de produits biologiques s'élève, en moyenne, à 188 € par an et par habitant. Les produits bio qui affichent la plus forte progression des ventes en 2020 sont : les bières bio (+ 33 % / 2019), les surgelés bio (+ 30 % / 2020) et les produits d'épicerie bio (+ 17 % / 2019), reflet des confinements et des nouvelles habitudes de consommation.

Fin 2020, 90 % des Français ont consommé au moins un produit bio dans l'année, 73 % déclarent en consommer au moins une fois par mois, 34 % au moins une fois par semaine et 13 % tous les jours (contre 10 % en 2015). Seulement 10 % des Français déclarent ne jamais consommer de produits bio (ils étaient 46 % en 2003)*.

Les raisons mises en avant par les consommateurs pour expliquer leur choix de consommer bio sont diverses mais essentiellement axées sur la préservation de sa santé, la plus grande disponibilité des produits bio dans les lieux d'achats habituels et la protection de l'environnement. Les fruits et légumes demeurent les produits bio les plus plébiscités, devant les produits laitiers puis les œufs

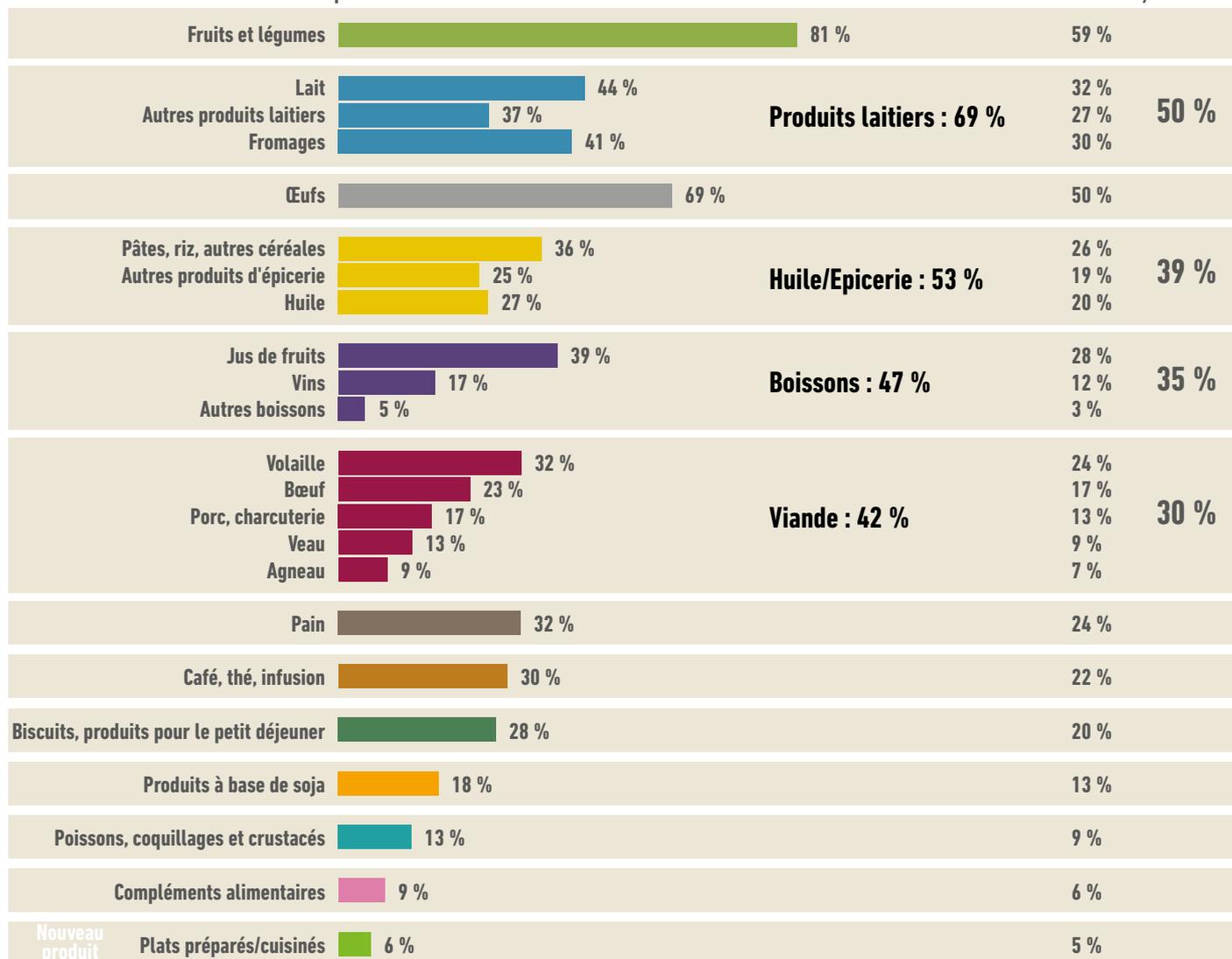
** Pour sa 18^e édition, le Baromètre Agence BIO – Spirit Insight 2020 s'appuie sur une étude quantitative réalisée du 12 novembre au 1^{er} décembre 2020, auprès d'un échantillon national représentatif de 2 100 Français âgés de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas.*

Familles de produits biologiques consommés

Quels sont les produits biologiques que vous consommez ?

Base Consommateurs bio au moins 1 fois par mois : 1 526

Base total Français : 2 100



Source : Agence BIO - baromètre de consommation et de perception des produits bio en France - Édition 2020

En 2020, les produits bio ont recruté 15 % de nouveaux consommateurs

En 2020, les produits alimentaires bio enregistrent 15 % de nouveaux consommateurs et, parmi eux, de nouveaux profils (dont les jeunes de moins de 25 ans et les catégories plus modestes). 32 % des consommateurs de produits bio le sont depuis 2 ans ou moins ; 8 % depuis 20 ans et plus. L'ancienneté moyenne de la consommation de produits bio globale est de 7 ans.

Consommer bio pour préserver sa santé

En 2020, les principales raisons pour consommer des produits alimentaires bio sont :

- la préservation de la santé (61 %)
- la préservation de l'environnement (48 %)
- la plus grande disponibilité des produits bio dans les lieux d'achat habituels (39 %)
- les raisons éthiques et/ ou sociales (38 %)
- la qualité et le goût des produits (37 %)

Le bien-être des animaux (34 %), les habitudes familiales (17 %), le fait d'avoir des enfants/ petits-enfants (15 %), suite à la découverte des produits bio hors du domicile : cantine, restaurant, chez des amis... (12 %), sont des raisons également citées.

Consommer bio entraîne également une modification des comportements alimentaires et culinaires. Les évolutions portent essentiellement sur :

- l'approvisionnement en produits locaux, en circuits courts (59 %)
- une part plus importante accordée aux produits frais (57 %)
- le développement des achats de produits de saison (57 %)
- la réduction des pertes/du gaspillage (56 %)
- le fait de cuisiner davantage (55 %)
- la diminution du plastique et des emballages (42 %)
- le développement des achats de produits bio (40 %)

Et pour ceux qui ne consomment pas du tout de produits bio, les principales raisons évoquées sont :

- des prix trop élevés (69 %)
- le doute sur le fait que le produit soit totalement bio (54 %)
- le manque de réflexe d'en consommer (26 %)
- privilégier l'achat de produits locaux non bio (24 %)
- avoir son propre jardin pour en cultiver (17 %)
- l'offre en produits bio ne correspond pas à leurs besoins (12 %)
- le manque d'information sur les produits bio (11 %)
- les produits bio sont difficiles à trouver dans leur magasin habituel (5 %)

Actualités sur la consommation alimentaire bio 2021



[COVID-19] Consommation alimentaire post-COVID19 : faits marquants et scénarios

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

La crise sanitaire COVID-19 a eu un impact inédit, marquant les esprits et modifiant le quotidien et les modes d'achat des Français. France Agri Mer propose une synthèse des faits marquants du point de vue du consommateur, et 5 scénarios de l'évolution possible de la consommation alimentaire post-COVID. Le retour au «faire soi-même», changement de circuits d'achat pour éviter les contacts, l'engouement pour les produits locaux... Que retenir parmi les faits marquants de la crise ? Développement du travail à distance, remise en cause de la convivialité, creusement des inégalités : comment ces changements pourraient-ils influencer les comportements alimentaires à venir ? La consommation de demain sera-t-elle verte ? Autant de pistes à envisager et à anticiper pour mieux s'adapter aux possibles changements dans les pratiques alimentaires des Français.



Produits bio : le marché mondial dépasse les 112 milliards d'euros

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Le marché bio mondial des produits alimentaires bio a dépassé les 112,3 milliards d'euros en 2019. Si le marché progresse, il reste encore de taille très modeste comparé au marché alimentaire mondial. Les États-Unis (44,6 milliards €) et l'Union européenne (44,3 milliards €) sont les principaux consommateurs. En Europe, c'est l'Allemagne qui est en tête avec près de 12 milliards €, devant la France (11,93 milliards €).



Les ventes de vins bio toujours en hausse dans les GMS

Lettre de veille INCA BIO 44, juillet 2021

Avec 115 millions d'euros de chiffre d'affaires en grande distribution au cours du premier semestre 2021, les vins labellisés AB enregistrent une hausse des ventes de 9 %. Leur part de marché, en valeur, au sein des vins tranquilles s'établit à près de 6 %. La région Languedoc-Roussillon représente 32 % du chiffre d'affaires des vins bio en grande distribution, elle est suivie par la vallée du Rhône (18 %), le Bordelais (17 %) et la Provence (10 %).



[COVID-19] La pandémie renforce la consommation bio en Europe

Lettre de veille INCA BIO 43, avril 2021

Déjà en croissance depuis plusieurs années, la hausse du marché alimentaire bio en Europe s'est accélérée en 2020 avec la pandémie de coronavirus. L'Allemagne (+ 22,3 %) et le Royaume-Uni (+ 12,6 %) ont connu des records de croissance en 2020, la France a enregistré une hausse plus modeste (+ 6,7 %) alors qu'elle avait connu la plus forte croissance en Europe en 2019 (+ 13,4 %). L'œuf demeure le produit phare du marché bio en Europe. En France, les produits transformés bio, tels que les fromages, produits laitiers, surgelés et boulangerie occupent des parts de marché plus importantes.



Presque 100 % des foyers français sont acheteurs de produits bio

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Selon le panéliste Nielsen, 97 % des foyers français ont acheté des produits bio au moins une fois par an en 2020. C'est un point de plus qu'en 2019 et trois de gagnés par rapport à 2018. Mais c'est surtout une prouesse quand on s'approche du 100 %. Plus nombreux, les acheteurs de bio ont dopé de 10 % leurs dépenses moyennes annuelles, dépassant désormais 170 euros. Ils ont aussi acheté un plus grand nombre de catégories de produits, 15 en moyenne en 2020, contre 11 en 2018.



Qu'attend le consommateur lorsqu'il achète en magasin bio ?

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

Un consommateur va choisir son magasin bio en fonction de la qualité générale des produits, d'un choix large dans les produits locaux et de la possibilité d'acheter en vrac. Le rayon des fruits et légumes est le premier rayon en termes d'attente suivi par l'alimentation générale et le vrac. L'origine France et le local sont incontournables. Sur l'étiquette du produit, le consommateur s'attend à trouver l'origine des matières premières (72 %), le lieu de fabrication (68 %) et l'impact de l'entreprise/du produit sur la biodiversité (64 %). Sur les produits transformés, on voit émerger l'importance de connaître la localisation du site de transformation.



Quand l'origine géographique stimule l'achat des produits bio

Lettre de veille INCA BIO 44, juillet 2021

Le bio ne suffit plus : l'origine locale (ou française) des produits bio s'avère la plus pertinente pour répondre aux nouvelles préoccupations environnementales et sociétales des Français. Le niveau de transformation d'un produit bio et son lieu de production sont deux éléments qui interpellent les consommateurs. A choisir entre les deux promesses, bio ou local, la préférence va clairement aux aliments fabriqués à proximité par rapport aux produits labellisés AB. On note par ailleurs des intentions d'achats supplémentaires pour un produit bio lorsqu'il est associé à une autre promesse (local, fabriqué en France, fabriqué par une entreprise familiale ou une PME...).



Le vin bio garde la cote

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

En France, le marché des vins bio est estimé à 979 millions d'euros en 2019. Le label AB représente 11,6 % des ventes de vin en France, le vin bio pèse pour 9 % des ventes de produits bio. La vente directe demeure le premier canal de distribution des vins bio en France (46 % du chiffre d'affaires), devant la grande distribution (22 %), les cavistes (21 %) et les magasins spécialisés bio (11 %). La France, qui affiche une très forte progression, pourrait prendre le titre de premier pays consommateur de vin bio dès 2021, à la place de l'Allemagne.

Retrouvez les derniers webinaires sur l'agriculture biologique

Rétrospective 2021



METABIO «Changement d'échelle de l'AB», le nouveau métaprogramme d'INRAE

Le métaprogramme METABIO d'INRAE a organisé avec l'ITAB un webinar pour présenter la dynamique de ce métaprogramme et échanger avec les partenaires sur les enjeux de recherche pour le développement de l'AB dans les territoires et la structuration des filières. Toutes les interventions de la journée sont disponibles en replay.

https://www.inrae.fr/comite_agriculture_biologique/Accueil/Actualites/Webinaire-METABIO-et-partenaires



Le bio pour surmonter les bouleversements environnementaux et socio-économiques ?

L'agriculture biologique est-elle plus résistante aux crises ? Quels sont les changements socio-économiques perceptibles, les attentes des consommateurs et les tendances ? Quelles politiques publiques en matière de transition écologique ? Le bio peut-il devenir le fer de lance de la transition agroalimentaire en France et en Europe ? Telles sont les questions qui ont été débattues en janvier 2021, lors de la première émission La matinale bio, la nouvelle émission live de l'Agence BIO.

<https://www.youtube.com/watch?v=0Qrp-qSDHAK>



L'affichage environnemental peut-il orienter le choix des consommateurs ?

«Manger bio pour la planète : l'affichage environnemental peut-il orienter le choix des consommateurs ?» tel était le thème de la deuxième émission La matinale bio proposée par l'Agence BIO (avril 2021). Comment présenter les bénéfices environnementaux de l'agriculture biologique et rassurer les consommateurs ? Un affichage environnemental peut-il être une solution ? Pourquoi la méthode choisie de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) a-t-elle déclenché le débat au sein de l'écosystème bio ? Comment être le plus objectif possible dans l'affichage environnemental ? Autant de questions qui ont été abordées au cours de cette émission.

<https://www.youtube.com/watch?v=-h9Fd09E5eM>



L'Agence BIO fête ses 20 ans

Créée en novembre 2001, l'Agence BIO (groupement d'intérêt public) œuvre depuis 20 ans pour le développement et la promotion de l'agriculture bio. En 20 ans, les surfaces cultivées en bio en France ont été multipliées par 7 et le nombre d'exploitations bio par 6. Aujourd'hui, plus de 9 Français sur 10 sont consommateurs de produits bio. Vingt ans après sa création, l'Agence BIO voit ses missions renforcées. Pour ce faire, son budget (actuellement à 3 millions € / an) sera en hausse de 10 % en 2022. D'ici fin 2021, le renouvellement pour cinq ans de la convention constitutive du GIP sera l'occasion de revoir la gouvernance de l'Agence, en y associant de nouveaux acteurs. Les interventions présentées lors des 20 ans de l'Agence BIO (octobre 2021) sont disponibles en replay.

<https://www.youtube.com/watch?v=5yfP99mntD8>

Synthèse des évolutions réglementaires majeures 2021

Voici résumée en quelques points la synthèse des évolutions réglementaires majeures parues au cours des derniers mois et qui impactent la production biologique.



Évolution des règles applicables aux effluents d'élevages utilisables en AB

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

En France, certains produits organiques issus d'élevages industriels ne peuvent plus être épandus sur des parcelles conduites en agriculture biologique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, sont exclus d'une utilisation sur des terres biologiques au sens de l'annexe 1 du RCE n°889/2008 : les effluents d'élevages en système caillebotis ou grilles intégral et dépassant les seuils ainsi que les effluents d'élevages en cages et dépassant certains seuils. Cette définition concerne les effluents appliqués directement (fumiers, lisiers), les produits fertilisants contenant tout ou partie d'effluents d'élevage (composts, digestats ou engrais normés sous forme de bouchons par exemple).



Pas de conseil stratégique phyto obligatoire en AB

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

La loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Cette loi instaure le conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires obligatoire pour tous les agriculteurs. Les exploitations certifiées en agriculture biologique ou en conversion bio sur la totalité de leur surface, ainsi que les exploitations certifiées HVE 3 sont exemptées de ce conseil individualisé qui consiste en un diagnostic d'exploitation à partir duquel sera proposé un plan d'actions, avec des leviers adaptés pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, tout en maintenant la viabilité de l'exploitation. Seules les entreprises agréées pour la réalisation d'un conseil phytosanitaire et donc indépendantes de la vente de produits pourront réaliser ces conseils.



Semences bio, nouveau calendrier de passage hors dérogation

Lettre de veille INCA BIO 45, décembre 2021

En agriculture biologique, le recours à des semences biologiques est obligatoire. Cependant, si les agriculteurs ne trouvent pas les variétés adaptées, une demande de dérogation est possible. Cette dérogation, à faire avant l'achat, permet d'utiliser des semences non biologiques, non traitées. Suite à la dernière réunion du groupe d'experts semences de l'INAO, le calendrier d'évolution des statuts dérogatoires des semences a été actualisé. La dernière mise à jour est disponible sur le site : www.semences-biologiques.org.



Modification du règlement européen pour les poulettes et les protéagineux

Lettre de veille INCA BIO 42, février 2021

Le règlement d'exécution UE 2021/181 modifie le règlement R(CE) 889/2008. Les modifications portent sur la prolongation jusqu'au 31/12/2021 de l'article 42 relatif à l'achat de poulettes non biologiques destinées à la production d'œufs et de l'article 43 relatif à la période exceptionnelle d'utilisation jusqu'à hauteur de 5 % de protéagineux non biologiques dans l'alimentation des volailles et des porcins bio.



Alternatives aux phytosanitaires : un arrêté facilite le recours aux substances naturelles

Lettre de veille INCA BIO 44, juillet 2021

L'arrêté approuvant un cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de préparations naturelles peu préoccupantes a été publié. Les techniques utilisées à partir de plantes pour stimuler les processus naturels des plantes ou du sol sont souvent utilisées par les agriculteurs engagés AB ou dans des pratiques économes en intrants. Ces préparations ayant capacité à stimuler la résistance et la croissance des plantes peuvent constituer un appoint ou une alternative aux traitements phytosanitaires de synthèse.

Pour aller plus loin



Quelle place pour l'agriculture biologique dans la prochaine politique agricole commune (PAC 2023-2027) ?

Au niveau européen, l'objectif de 25 % d'agriculture biologique en 2030 est confirmé

Les Ministres européens de l'agriculture ont donné leur feu vert à un plan d'action visant à consacrer au moins 25 % de la surface agricole de l'Union européenne à l'agriculture biologique d'ici à 2030, contre 8,5 % actuellement. Le plan adopté propose également de muscler les fonds de développement rural de la PAC en faveur des cultures biologiques. Il prévoit de promouvoir la commercialisation des produits bio en renforçant leur présence dans les cantines et en les intégrant aux marchés publics, tout en améliorant la traçabilité pour mieux combattre les fraudes.

La Commission européenne encourage les États membres à élaborer des plans d'action nationaux pour l'agriculture biologique. Ces plans d'action nationaux compléteront les plans stratégiques nationaux relevant de la Politique agricole commune (PAC), en définissant des mesures qui ne se limitent pas à l'agriculture ou à ce qui est proposé dans le cadre de la PAC.

Début avril 2022, la Commission européenne a publié sa lettre d'observation du Plan Stratégique National (PSN) français. Des demandes d'ajustement, principalement sur les enjeux environnementaux et la question des pesticides, ont été formulées. La Commission s'inquiète du risque de déconversion (arrêt des pratiques agricoles en AB) à partir de 2023, compte-tenu de la suppression des aides au maintien en agriculture biologique. Par ailleurs, elle demande à la France une clarification de la certification HVE et se dit préoccupée que "la rémunération pour service environnemental dans l'écorégime soit la même pour le label AB et la HVE alors que le cahier des charges de ce dernier est beaucoup moins contraignant".

Au niveau national, un objectif de 18 % de SAU bio en 2027

Dans le cadre du Plan stratégique national (PSN), l'Etat renforce les aides à la conversion en AB (CAB) avec des financements de 340 M€/an en moyenne sur la période 2023-2027 (contre 250 M€/an en moyenne dans la PAC précédente), soit 1,7 Md€ engagé sur la période pour la conversion à l'agriculture biologique. L'aide au maintien en AB (MAB) est supprimée. Cette suppression a été confirmée par l'Etat, comme c'était déjà le cas en fin de programmation précédente.

Les aides à la conversion (CAB) vont rester sensiblement identiques au dispositif actuel : le contrat sera encore engagé pour une durée de 5 ans, avec une revalorisation à 350 € / ha pour les surfaces en céréales et oléo-protéagineux. L'objectif affiché par l'Etat français

dans le PSN est un doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2027 (18 % de la SAU nationale en agriculture biologique en 2027 contre 9,5 % fin 2020).

La certification bio permettra de bénéficier directement du niveau 2 de l'éco-régime, à condition que les surfaces de l'exploitation soient entièrement certifiées AB, attention donc pour les exploitations en situation de mixité. L'autre point de vigilance concerne la conditionnalité. A partir de 2023, les critères du paiement vert (les producteurs bio en bénéficiaient d'office) deviennent des obligations de la conditionnalité. Les exploitations biologiques demeurent exemptées de la diversification des assolements (BCAE 7) mais elles devront désormais respecter un % de surfaces

non productives sur les terres arables (BCAE 8) correspondant aux cultures et prairies temporaires. Autre point à évoquer : les agriculteurs bio ne pourront plus retourner de prairies permanentes, alors qu'ils avaient auparavant cette possibilité.

A l'exception des exploitations exemptées car très herbagères, les exploitations bio doivent vérifier si les critères sont a priori respectés via les IAE déjà existantes (haies, mares...) ou s'il faudra implanter des surfaces spécifiques (jachères ou autres...).

Conclusion et perspectives

Cette 12^e édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) en Normandie permet de mesurer le chemin parcouru par l'agriculture biologique depuis la 1^{re} édition en 2010. Fin 2008, la région comptait 582 exploitations agricoles bio pour une part de SAU bio de 1,5 % (soit près de 32 000 ha). Fin 2020, ces chiffres ont presque quadruplé : on dénombre près de 2 200 exploitations bio pour une part de SAU bio de 6,3 % (123 400 ha). Le développement de l'agriculture biologique se poursuit toujours mais à un rythme moins soutenu que par le passé : d'après les premières estimations de l'Agence BIO, la Normandie compterait près de 110 fermes bio supplémentaires fin 2021.

Après avoir enregistré une forte hausse en 2020, notamment lors des périodes de confinement, la consommation des produits alimentaires bio montre des signes de ralentissement depuis 2021 (baisse du chiffre d'affaires dans les grandes surfaces alimentaires mais également dans les magasins spécialisés bio et chez les producteurs bio réalisant de la vente directe). De manière générale, on constate que cette baisse de consommation touche l'ensemble des produits alimentaires sous labels et signes de qualité.

Depuis que la consommation alimentaire bio est mesurée, c'est la première fois qu'un tel phénomène est observé, le marché des produits bio enregistrant une croissance régulière depuis de nombreuses années. Toutes les catégories de produits semblent concernées. Les causes sont multiples : baisse du pouvoir d'achat, multiplication des labels et des démarches différenciantes apportant de la confusion chez les consommateurs ou encore manque d'information et de promotion du label AB.

Néanmoins, «malgré la dispersion des Français vers de nouvelles tendances de consommation responsables, le bio reste le repère de la transition alimentaire», note l'Agence BIO dans son dernier baromètre de consommation et de perception des produits biologiques. Elle relève également que «le label AB demeure le référent du mieux-manger des Français, qui demandent à être davantage informés sur les garanties du bio».

Face à cette conjoncture actuelle dégradée, plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre au sein des filières, par exemple :

- Favoriser la consommation des produits bio, avec l'entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2022 de l'article 24 de la loi EGalim (20 % de produits bio en restauration collective),
- Limiter le développement de la production bio (incitation des producteurs laitiers à réduire leur production notamment pendant le pic de lait du printemps, pause dans le recrutement de nouveaux producteurs bio),
- Ou avec la prochaine campagne institutionnelle d'information et de promotion des produits bio.

Par ailleurs, depuis 2021, le nombre des conversions bio en France est en baisse, toutes filières confondues. Cette tendance semble se confirmer en 2022. Les marchés agricoles conventionnels sont marqués par la guerre en Ukraine qui conduit à une «intensification» de la production (notamment céréalière). Avec le ralentissement des conversions bio en France, il y aura moins de volumes supplémentaires de produits bio à mettre en marché dans les deux prochaines années. La crise ukrainienne a également mis en exergue l'importance de l'autonomie et la résilience des fermes pour garantir la souveraineté alimentaire de la France (face à la dépendance aux produits importés tels que les engrais azotés et autres matières premières).

Pour maintenir et développer les aménités de la bio - préservation de la qualité de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité, autonomie des fermes, création d'emplois locaux et de valeur ajoutée sur le territoire, adaptation au changement climatique - il s'agit notamment, à court et moyen terme, de réussir à transmettre en bio les fermes certifiées bio. L'enjeu est de taille : 1 000 fermes bio normandes seront à transmettre d'ici 5-10 ans (producteurs ayant plus de 55 ans). Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer, des leviers existent à l'échelle territoriale : structuration de filières bio territorialisées, création d'outils logistiques, aides à l'installation-transmission, ou encore promotion des productions bio locales.

Comité rédactionnel

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Créées dans les années 1920, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'activité agricole, les divers groupements professionnels agricoles et les propriétaires forestiers. Présentes dans tous les départements et régions de France, leur première mission est de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et territoriales. Elles contribuent aussi, par leurs services de proximité, au développement des territoires ruraux et des entreprises agricoles, notamment par les services rendus aux agriculteurs et aux collectivités. Cette double mission se déploie dans le champ économique, social et environnemental, de l'échelle locale, à l'échelon européen.

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie travaille en étroite collaboration avec les Chambres d'agriculture des cinq départements normands. Elle intervient notamment dans des missions d'intérêt général agricole au niveau normand mais également dans des missions d'observation et d'expertise. C'est à ce titre qu'elle pilote l'Observatoire régional de l'agriculture biologique pour la région Normandie, en collaboration avec le réseau bio normand.

Plus d'information sur :

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/produire-thematiques/agriculture-biologique/>

Bio En Normandie

Bio en Normandie est l'association régionale qui fédère les productrices et producteurs bio. Elle œuvre pour une agriculture biologique exigeante, résiliente et locale. Fort de 30 ans d'expérience, Bio en Normandie est rattachée à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) dont la charte repose sur trois piliers :

- Une transition écologique de notre société
- Une société plus humaine et plus juste
- Une économie équitable dans les territoires

Bio en Normandie intervient de manière globale et transversale sur l'ensemble de la filière, de la fourche à la fourchette. Quatre grandes missions sont réalisées :

- Accompagner individuellement et collectivement les producteurs dans une démarche de progrès
- Développer et structurer des filières biologiques locales et territoriales
- Accompagner les collectivités dans la transition agricole et alimentaire
- Promouvoir une alimentation saine, de qualité et accessible à tous

En tant qu'association régionale spécialisée dans le développement de l'agriculture biologique, Bio en Normandie collabore à la production de l'observatoire régional de l'agriculture biologique.

Plus d'information : <https://bio-normandie.org/>

En collaboration avec l'Agence BIO

Plus d'information sur : www.agencebio.com

RÉDACTION ET COORDINATION

Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Sophie CHAUVIN
6 rue des Roquemonts - CS 45 346
14053 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 47 22 47
www.normandie.chambres-agriculture.fr

EN CO-PRODUCTION AVEC

Bio En Normandie - Héloïse BILLOT
Siège social
Pôle d'Agriculture Biologique des Hauts-Prés
1 voie des Vendaises
Parc d'activités du Vauvray
27100 VAL-DE-REUIL
Tél : 02 32 09 01 60
bio-normandie.org

Antenne de Caen
2 bis Longue vue des Astronomes
14111 LOUVIGNY

**BIO**
en normandie**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE****MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION***Liberté
Égalité
Fraternité***OBSERVATOIRES** DONNÉES 2020-2021
AVRIL 2022normandie.chambres-agriculture.fr**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORMANDIE